



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le deux juillet à 20 heures, en applications des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Viroflay.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Olivier LEBRUN, Mme Pauline BILLAUDEL, Mme Laure COTTIN, M. Louis LE PIVAIN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Christine CARON, M. Jean-Philippe OLIER, M. Jean BERNICOT, M. Philippe GEVREY, M. Patrick OMHOVERE, Mme Isabelle COQUELLE-RICQ, Mme Valérie LEDASTUMER, Mme Paola PILICHIEWICZ, M. Laurent SASSIER, Mme Gwenola TESTON, M. Bertrand SCHNEIDER, Mme Aelys CATTÀ, M. Antoine BEIS, Mme Camille FAULQUE, M. Arnaud BROSSET, M. Patrice OSOROVITZ, Mme Christine PACHOT, M. Cédric PERRIER, Mme Cécile CHOPARD, Mme Suzanne ÉGAL, Mme Elke SÜBERKRÜB, M. Benoît FLORENCE, (Conseillers Municipaux).

ABSENTS EXCUSÉS – POUVOIRS

M. Vincent GUILLON,	représenté par	Mme Pauline BILLAUDEL,
Mme Geneviève JOIE,	représentée par	M. Jean-Michel ISSAKIDIS,
Mme Valérie MAIDON,	représentée par	M. Jean-Philippe OLIER,
M. Antoine BRELIER-MURRY,	représenté par	Mme Jane-Marie HERMANN,
Mme Flore HOFFMANN,	représentée par	M. Arnaud BROSSET.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr LEBRUN désigne Mme Pauline BILLAUDEL comme secrétaire de séance.

Mr LEBRUN : « Bienvenue à vous tous, nous avons un ordre du jour assez dense, notamment avec le vote du compte administratif de l'exercice 2019. Donc on essaie d'être concis dans ses interventions, de dire ce que l'on a à dire en une seule fois autant que possible, même si le débat est ouvert ».

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI ET DU 4 JUIN 2020

Mr LEBRUN : « Nous procédons d'abord à l'approbation du procès-verbal des deux dernières séances du Conseil Municipal, c'est-à-dire celles du 25 mai et celle du 4 juin 2020, y a-t-il des commentaires sur ces procès-verbaux ? »

Mme ÉGAL : « Juste pour celui du 4 juin, on l'a reçu seulement lundi, nous n'avons pas eu le temps de le valider. »

Mme BILLAUDEL : « À la demande de M. GUILLON, une correction doit être faite, page 20 concernant l'acquisition du cabinet médical Marivel : remplacer les subventions qui *vont* faciliter l'acquisition des locaux » par *qui ont facilité* l'acquisition des locaux ».

Mr LEBRUN : « Je vous propose d'approuver celui du 25 mai pour commencer. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mai 2020.

Mr LEBRUN : « J'ai noté le souhait de Mme Egal de reporter le vote. Voulez qu'on le reporte Mme CHOPARD ? Non ? Je mets donc au vote car le procès-verbal est fidèle. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE

Par 30 voix POUR

Par 3 ABSTENTIONS (Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE)

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juin 2020.

1 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DU BUDGET VILLE ET BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Mr LEBRUN : « Je vous propose de continuer à présider la séance en tant que Maire de Viroflay durant l'exposé du compte administratif, et je sortirai au moment du vote, puisque la loi étant faite ainsi, l'ordonnateur, celui qui exécute le budget de l'année doit sortir au moins au moment du vote pour laisser le Conseil Municipal voter en toute indépendance.

Je vais donner la parole à Jean-Michel ISSAKIDIS qui va nous exposer ce compte administratif, celui de la Ville et celui du budget assainissement. Je rappelle encore que le compte administratif est la réalisation du budget 2019. Le budget ayant été voté au début de l'année 2019, le compte administratif constate les résultats de l'année 2019 en dépenses et en recettes. »

Mr ISSAKIDIS : « En introduction de ce compte administratif et en perspective des délibérations suivantes, il vous est rappelé l'enchaînement des étapes budgétaires de l'année 2020, avec les dates essentielles : le débat d'orientation (23 janvier), le budget primitif (2 mars) et le budget annexe. Nous allons d'abord examiner le compte administratif,

puis le compte de gestion, l'affectation du résultat et enfin les décisions modificatives du budget 2020.

Cet exposé s'inscrit dans un contexte particulier qui est celui de début d'un mandat et celle de la crise sanitaire, qui impacte budgétairement les Villes. Selon des estimations récentes, l'impact sur la fiscalité sera de l'ordre de 2,7 milliards d'euros pour tout le bloc communal en 2020 et il est prévu 900 millions en 2021 et en 2022. S'ajoutent à cela des déficits de recettes que nous aurons à subir pour la fraction qui nous concerne, qui sont issues des activités tarifées.

Pour mieux comprendre l'exposé qui va suivre, nous devons rappeler que le Maire est l'ordonnateur budgétaire, il rend compte de ces opérations budgétaires exécutées au cours de l'année écoulée. S'ensuit en accompagnement de cette fonction d'ordonnateur, le compte de gestion, élaboré par le comptable publique qui retranscrit les mouvements. Une concordance stricte est menée entre le compte de gestion et la comptabilité de la Ville.

Il vous est rappelé la structure budgétaire commune entre BP (Budget Primitif), CA (Compte Administratif) et DM (Décision Modificative).

On y voit une séparation verticale et horizontale. Horizontalement on distinguera ce que l'on appelle le budget de fonctionnement, et l'investissement. Chacune de ces deux approches se scinde en dépenses et en recettes, détaillées pour les différents secteurs techniques, services aux habitants, petite enfance, social ...

S'agissant de la section de fonctionnement :

Il vous est présenté le bilan comparatif entre le budget primitif 2019 et le compte administratif 2019, ce qui vous permet d'apprécier les différences constatées, tant en matière de masse salariale, de subventions, de frais financiers. Symétriquement pour les recettes de fonctionnement, vous constatez la différence à nouveau pour ce qui concerne les produits et services : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est une allocation de l'État donnée aux Villes, et la fiscalité qui vous est présentée.

Une information supplémentaire dans le tableau est le taux de réalisation qui est, comme vous pouvez le constater élevé, supérieur à 86 % sur tous les postes de dépenses allant jusqu'à 95 % dans les autres dépenses, donc très proche finalement du budget initial. À nouveau, considérant cette colonne de taux de réalisation, dans une tranche de 90 à 101 %. Je fais exception des droits de mutation, dont le taux de réalisation est de 134 % pour rappeler que ces droits de mutation sont liés au dynamisme du marché de l'immobilier, ventes et achats, sur lequel bien entendu, nous n'avons pas la moindre maîtrise. Et c'est plutôt une bonne surprise que nous ayons comptabilisé au CA 2019, 34 % de plus que ce que nous avions prévu. Globalement, si vous considérez toutes les dépenses, on est à 93 % en moyenne de réalisation, ce qui est un très bon pourcentage. Cela signifie qu'on est proche de la prévision.

Si l'on regarde plus en détail les écarts entre Compte Administratif, Budget Primitif : notamment certains secteurs touchant la restauration scolaire. L'augmentation des recettes repose non sur une revalorisation tarifaire, mais sur une fréquentation supérieure.

S'agissant des dépenses de personnel, le différentiel de 804 000 euros s'explique par le décalage entre l'obligation budgétaire d'inscrire des postes et le moment où les personnes rejoignent effectivement les effectifs. Toutes les Villes vivent cette situation, Viroflay n'y fait pas exception.

Nous poursuivons avec les subventions avec un taux de réalisation de 90 %.

Et nous terminons avec les autres dépenses, relatives au secteur culturel, enfance jeunesse périscolaire, sport, petite enfance, service aux habitants : les taux de réalisation sont très bons. Je rappelle que budgétairement, on s'applique depuis longtemps à faire en sorte que ce soit le plan d'action qui fonde le budget et non pas de considérer le budget de l'année précédente et de l'augmenter systématiquement d'un pourcentage X, négligeant de répondre à la question de l'utilisation de ces budgets. Et il n'est pas étonnant en procédant comme nous

le faisons d'avoir des taux de réalisation importants puisque dès lors que c'est le plan d'action qui fait le budget, il est alors normal d'atteindre de façon assez proche ce budget. L'autre façon de faire, qui n'est pas la nôtre, produisant parfois un effet inattendu je dirais, qui est que certaines institutions affichent des taux de réalisation de 100 %, car il convient, paraît-il, à certains moments de dépenser les budgets non utilisés, de telle sorte à ce qu'ils ne soient pas coupés l'année suivante. Donc, méfiez-vous des imitations si je puis dire, vous pouvez voir des budgets de réalisation à 100 % ailleurs, mais en général, ce n'est pas bon signe.

En synthèse des dépenses, le différentiel représente 1 202 000 €, dont 804 000 euros liés à la masse salariale. Le reste étant une composition d'autres facteurs de moindres dépenses beaucoup plus modestes, mais touchant par exemple à des achats, à des contrats, à des achats de fluides. Un ensemble, une petite galaxie de petites économies, qui cumulées finalement, procèdent de ce résultat qui vous est présenté.

Nous passons à la section d'investissement.

S'agissant des reports, d'un montant de 6 287 000 euros.

Je m'explique : ces 6 287 000 euros qui vous sont présentés, sont en grande partie, des projets : 3 780 000 qui sont inhérents au projet piscine et 2 507 000 euros liés à des projets dans le domaine bâtiment et de la voirie. La plupart d'entre eux ont démarré en 2019 et se poursuivent en 2020. Ces investissements ont été démarrés, et les budgets inhérents à ces projets sont réservés. C'est pour cela qu'ils apparaissent comme des reports.

Par comparaison, en 2018, nous avons un ordre de grandeur quasi – similaire (2 406 000 versus 2 507 000 €). Nous sommes exactement dans la même épure qui démontre que nous poursuivons un programme d'investissement constant à travers les années, et que ces programmes d'investissement ne sont pas retardés,

S'agissant des recettes

Nous retrouvons là encore un faible décalage des taux de réalisation qui sont très proches aussi des 100 % et qui est lié à l'étalement sur deux exercices budgétaires d'une opération : par exemple le cabinet médical Marivel, dont on voit 43 % de réalisation, mais on comprend bien là que ça ne peut être que budgétaire. Tout le monde sait très bien que ce cabinet existe déjà. Il n'est pas à construire, on n'est pas à une étape de constitution de plans.

Enfin, le compte administratif de l'assainissement est plus simple, plus synthétique, et il présente une singularité : c'est la dernière année au cours de laquelle cette compétence sera exercée par les communes, puisque depuis le premier janvier, elle est passée entre les mains de la communauté d'agglomération »

Mr LEBRUN : « J'ajouterai une petite précision sur le fait que les comptes publics sont majoritairement dans le principe d'enregistrement sur le compte des recettes dépenses, c'est-à-dire des flux de trésorerie. C'est aussi pour ça que vous avez certains écarts notamment qui ont été illustrés par Jean-Michel ISSAKIDIS, sur le différentiel de subvention à toucher par le Conseil Départemental des Yvelines sur le cabinet médical puisqu'il y a une partie de la subvention qui a été payée en 2019, comptabilisée en 2019 et l'autre partie est bien acquise et sera encaissée dans les comptes de la Ville en 2020. C'est pour cela qu'il y a ces différences. On est sur quelque chose de parfois assez étonnant en termes de trésorerie. C'est une comptabilité budgétaire et de trésorerie ».

Mme ÉGAL : « On vient d'avoir une présentation du compte administratif de la Ville. Le compte administratif, c'est l'occasion de comprendre la réalité des finances des réalisations de la Ville et surtout de leur évolution. Le tableau de synthèse du fonctionnement, puisqu'on va commencer par le fonctionnement, nous permet de visualiser les trois dernières années, l'évolution sur ces trois années ne fait pas l'objet de commentaire dans cette synthèse. Il serait intéressant de raisonner collectivement sur l'évolution de nos dépenses-recettes de fonctionnement au moins sur ces grandes rubriques ; de dépenses réelles j'entends.

La synthèse fournie est vraiment a minima. L'an dernier nous avons les différents postes de la fiscalité locale par exemple, la courbe d'évolution des droits de mutation, l'évolution des dépenses-recettes depuis 2013, le net, sur les charges courantes par poste. Comme nous l'avons exprimé déjà de nombreuses fois, nous regrettons que la communication externe, vœux, réunions publiques, magazine, soit largement faite sur les données budgétaires, et moins clairement sur les réalisations. Nous allons donc commenter les réalisations.

Nous constatons que les recettes liées à la fiscalité locale augmentent régulièrement : + 3,2 % cette année contre 2,5 % de plus l'an dernier, sans doute grâce aux nouvelles constructions, c'est une bonne nouvelle, bien sûr. De plus, les droits de mutation sur 2019, cela a été souligné par Mr ISSAKIDIS sont particulièrement élevés et confortables, ils dépassent même ceux qui étaient déjà confortables de 2017. Les produits des services municipaux augmentent sensiblement et représentent près de 23 % de nos recettes.

Alors que le budget prévoyait une augmentation des dépenses de 1,3 % en 2019 par rapport à 2018, nous constatons une augmentation réelle de 3,5 %, sachant que le poste autres dépenses qui lui représente 37 % de nos dépenses totales a augmenté de 6,5 %. Lors de la présentation du budget 2019 dans le magazine de la Ville, vous faites état d'une baisse des dépenses depuis 2014 de 1,4 %. De même, vous indiquez une baisse des dépenses de personnel, de 1,3 %. Or, cette baisse, inscrite dans les budgets ne se vérifie pas dans les faits. Les dépenses réelles, celles qu'on lit dans le compte administratif, celui que nous voyons aujourd'hui, ont effectivement baissé de 2014 à 2016. Mais depuis, elles augmentent régulièrement. Les dépenses 2019 sont supérieures de 6,4 % par rapport à celles de 2016. Les dépenses de personnel suivent la même tendance, mais sur une courbe plus modérée. J'ai pris 2,6 % par rapport à 2017 selon la synthèse, on a ces chiffres. J'ai les chiffres également de 2016, mais l'année 2016 était atypique, j'aurais eu un écart extrêmement important dans le même sens, donc j'ai pris 2017 sciemment. Disons-le clairement, nos dépenses augmentent depuis 2016, nous ne sommes plus sur une courbe descendante. Nos recettes augmentent grâce aux nouvelles constructions, ceci n'est pas incohérent.

En termes d'investissement, sur le support de synthèse, le budget d'investissement prévu a été engagé à 77 % en 2019 contre 88 % en 2018, et on atteint à peine 70 % si on retire le projet piscine. En Commission, les retards sur les projets voirie ont été expliqués par un problème de ressources humaines. Ce problème explique-t-il à lui seul les retards sur l'ensemble des travaux non programmatiques où on atteint 61 % et les travaux programmatiques 65 % ? Les supports ne fournissent aucun détail. Alors que dans la présentation du budget en février 2019 un détail par poste nous avait été fourni, nous n'avons pas l'équivalent lors du compte administratif. Nous l'avions déjà réclamé l'an dernier. Or, le compte administratif doit nous permettre de vérifier que les fonds budgétés ont bien été utilisés pour financer les investissements prévus, et sinon d'en comprendre les grandes raisons. Ces informations sont indispensables pour identifier les impacts des retards constatés dans les documents. M. ISSAKIDIS a évoqué effectivement que derrière ces postes nous avons une trentaine d'investissements sur les bâtiments et 35 sur la voirie, mais ces éléments ne sont pas fournis dans le document de présentation.

Nous avons espéré en 2019 que l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre signé en février permettrait de réduire les délais de mise en œuvre des chantiers de voirie, de bâtiment, et cætera. Nous avons bien compris qu'un problème de ressources humaines avait retardé certains chantiers, mais la question revient à nouveau. La programmation des chantiers

courants est-elle réaliste ? Les ressources affectées aux grands projets sont-elles adaptées aux enjeux ?

Pour conclure, la question n'est pas seulement de savoir si nous dépensons plus ou moins que les années précédentes, mais de savoir si nous dépensons à bon escient. Nous avons voté contre le budget 2019, le compte administratif présenté ici est la réalisation de ce budget, en conséquence, nous nous abstenons. Je vous remercie de votre attention. »

Mme CHOPARD : « Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires du BP de l'année N-1 à la réalisation effective au cours de l'année. Le compte administratif 2019 acte de la réalisation d'une politique votée lors de la mandature précédente, nous n'avons donc pas à nous prononcer sur sa légitimité et nous nous abstenons.

Pour autant, nous demandons comme le groupe Cités que les documents 2020, le compte administratif 2020 soient introduits par un rapport de type rapport d'activité qui expliciterait mieux les écarts entre les budgets prévisionnels et les réalisations de l'année. Nous nous étonnons par exemple que près de 45 000 euros de subventions budgétées n'aient pas été versés, mais nous reviendrons plus avant dans la séance du Conseil sur la question des subventions. Nous pouvons constater également une baisse de la réalisation de ces subventions de 10 000 euros par rapport à 2018, donc on est sur un mouvement qui visiblement se confirme.

Nous comprenons également que le budget d'investissement puisse ne pas être entièrement consommé. Des problèmes de ressources humaines, des marchés infructueux, des changements de priorisation de travaux, pour autant sur 16 millions d'euros budgétés au BP 2019, seuls 6 ont été réalisés, 6 millions ont été reportés. Vous nous avez expliqué M. ISSAKIDIS que c'était inévitable, certaines collectivités décident de limiter les reports et demandent à leurs services effectivement de réinscrire les sommes. En collectivité locale on travaille en autorisation de programme sur des budgets pluriannuels, pour autant, les services doivent être en mesure d'évaluer la consommation réelle à l'année sous réserve d'imprévus ou de problèmes en cours d'année sur des Commissions appel d'offres.

Je rappelle que les décisions modificatives sont là pour réajuster les budgets. Si en cours d'année vous avez l'assurance que certaines lignes budgétaires ne sont pas consommées, vous avez la possibilité de programmer des décisions modificatives et d'affecter ces crédits sur d'autres postes. Ces montants non consommés auraient pu par exemple être utilisés pour lancer un programme d'enfouissement des réseaux sur la Ville de Viroflay un peu plus dynamique qu'il ne l'est aujourd'hui ou éventuellement renforcer la politique de performance énergétique.

La réalisation du budget, c'est la garantie que les engagements politiques annoncés lors du vote du budget primitif sont tenus. Nous avons bon espoir au vu de vos engagements de transparence réénoncés au moment de la Commission Municipale d'installation que les taux de réalisation annuelle de la mandature soient plus importants. »

Mr LEBRUN : « C'est un débat qui peut paraître technique lorsqu'on parle de dépenses notamment d'investissement et qu'on parle d'autorisation de programme, de crédit de paiement, on attaque la technique purement budgétaire et financière des collectivités. Après c'est un choix, on peut définir le fait qu'on passe soit en budget, soit en autorisation de paiement et de programme et de crédit de paiement, on l'a déjà fait. C'est-à-dire que sur certains programmes, on a ce qu'on appelle les APCP (Autorisation de Programme/Crédit de Paiement), et sur d'autres on passe plutôt en budget. C'est un choix, mais je sais que dans certaines collectivités, il y a tellement d'autorisations de programmes qui ne sont jamais réalisés que régulièrement tous les trois ans, on est obligé de faire un nettoyage pour supprimer plein d'autorisations de programmes qui n'ont pas été mis en œuvre. Je l'ai déjà vu dans un certain nombre de collectivités de niveau supérieur.

Simplement je vais reprendre une chose, c'est le fait qu'effectivement nous avons la possibilité en cours d'année, comme vous le disiez Mme CHOPARD, de modifier le budget pour éventuellement tenir compte de la façon dont il avance. Et c'est aussi pour cela, Jean-Michel ISSAKIDIS a failli le souligner tout à l'heure en disant qu'il y a des collectivités qui peuvent être amenées à le faire et qui ont des taux de réalisation quasiment proches de 100 %. C'est vrai que c'est une façon de faire pour dire : « Regardez, nos taux de réalisation notamment sur le fonctionnement sont proches de 100 % parce qu'on a réaffecté notamment sur la question des dépenses des budgets en fonction du réel. » Après forcément, en faisant cela, nous nous rapprochons de 100 % de réalisation sur un certain nombre de dépenses de fonctionnement.

Sur l'investissement c'est très différent. Vous dites : « Ce que nous n'avons pas dépensé alors que nous avions prévu de le budgéter, nous pourrions en cours d'année faire une décision modificative pour le réaffecter à d'autres opérations telles que l'enfouissement des réseaux par exemple. » Simplement vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des opérations telles que l'enfouissement des réseaux qui nécessitent plusieurs mois, voire plusieurs trimestres de préparation. Il y a des études à réaliser, il y a des cabinets d'études à mettre en place, il y a les concessionnaires qui occupent le sous-sol des rues à consulter parce qu'on ne passe pas n'importe où. Donc une décision décidée comme ça en cours d'année, ne se fera pas sur l'année en cours, surtout si on la décide à partir de l'été de l'année en cours. Là clairement, elle n'interviendra que sur l'année suivante.

Et je rappelle une chose qui est importante, c'est le fait que nous n'avons pas à Viroflay, et je le dis depuis toujours, de programme spécifique d'enfouissement des réseaux. Les enfouissements de réseaux se font systématiquement lorsque nous refaisons des rues en totalité, liés notamment à la question de l'état des égouts, donc de l'état de l'assainissement. Parce que cela nous paraît de bonne gestion de dire qu'à partir du moment où l'on commence à ouvrir les routes et les rues pour les refaire au niveau de l'assainissement, évidemment on contacte les autres concessionnaires : l'eau, le gaz, pour leur demander si leur réseau n'a pas à être refait en même temps, et on en profite pour refaire l'intégralité, ce qui fait que normalement, je dis bien normalement, nous n'avons pas à rouvrir les rues dans les deux, trois, quatre, cinq, six ans qui suivent.

Donc le transfert de budget en cours d'année et notamment d'investissements prévus et non totalement réalisés vers des investissements nouveaux à venir, n'est pas si simple que ça parce que l'investissement nécessite plusieurs mois de préparation à la fois sur du travail interne, mais également avec du travail externe notamment par des assistants maîtrise d'ouvrage. Je pense qu'il faut y être très attentif.

Une dernière chose que je voulais dire c'est le fait que les écarts sur les budgets, notamment d'investissement, proviennent à la fois du fait qu'on va budgéter des opérations complètes lorsque l'on refait une rue. On budgète l'intégralité de la rue sur l'année dans laquelle cela doit se passer. Il peut y avoir des décalages qui s'opèrent parce qu'il y a des aléas qui sont arrivés ; il y a des questions météorologiques aussi qui peuvent arriver. Comme le Compte Administratif manifeste le paiement des factures, là aussi si les entreprises tardent à nous les

envoyer, nous pouvons très bien avoir des factures qui n'arrivent qu'en février, mars de l'année suivante, et elles ne seront pas payées sur l'année où cela a été budgété. Donc clairement, c'est une première source d'écart.

La deuxième source c'est le fait qu'on peut très bien entre le budget que l'on a réalisé et qui est une estimation de dépenses d'investissement et la réalité, avoir soit fait des économies, c'est-à-dire qu'on n'a pas dépensé autant que ce qu'on avait budgété, soit éventuellement il y a quelque chose qui a fait qu'on aura dépensé plus parce qu'on est tombé sur un aléa important. Ce qui fait que c'est toujours très difficile d'avoir un budget d'investissement ou un Compte Administratif d'investissement qui colle au plus proche du budget d'investissement tel qu'il ait été prévu quelques mois ou une année au préalable.

Voilà ce que je voulais dire sur le fait que l'on peut essayer de trouver tout un tas de raisons, ce sont des raisons cumulatives qui font qu'évidemment les Comptes Administratifs d'investissement notamment ne seront jamais à 100 % de ce que nous avons budgété.

Et puis je rappelle une dernière chose, c'est le fait qu'en termes de dépenses de personnel, ce qui nous est aussi souvent reproché, c'est le fait que nous budgétions l'intégralité du tableau des effectifs, puisque ce tableau des effectifs ouvre des postes et certains postes ne sont pas pourvus en cours d'année parce qu'il y a des démissions, des départs d'un certain nombre de personnes et ces postes-là ne sont pas forcément pourvus dans la continuité, il peut se passer un mois, deux mois, trois mois, quatre mois, c'est ce qui se passe souvent sur la police municipale où le marché est extrêmement tendu pour essayer de recruter des policiers municipaux. C'est ce qui fait que forcément on a des écarts et souvent, toujours même j'allais dire, de moins fortes réalisations du budget de dépenses que ce qui était prévu au départ du fait de ces non-juxtapositions ou du non-tuilage qui existe sur les frais de personnel.

Ce sont quelques explications que je voulais vous donner. Je rajoute juste une chose c'est le fait que sur l'évolution des recettes fiscales, cela fait maintenant depuis 2010 que nous avons les mêmes taux d'impôts sur Viroflay, taxe foncière, taxe d'habitation et taxe sur le foncier non bâti, même si c'est anecdotique pour celle-ci. L'évolution des recettes est liée à la fois à l'évolution des bases, c'est-à-dire l'évolution des bases physiques sur l'évolution du nombre de logements, mais également sur l'évolution des bases en valeur, puisque cette évolution des bases est votée par le Parlement. Et selon les années celui-ci va voter en fonction de l'inflation, en fonction d'un certain nombre d'éléments. En 2018 ou 2019, le taux d'évolution des bases avait été fixé à 2,2 % par le Parlement. Pour 2020 il a été fixé à 0,9 %, je crois, alors qu'au départ, il était prévu de le fixer à 0 % d'ailleurs, ce qui a soulevé un tollé général de l'ensemble des élus locaux.

Ce taux évidemment tient compte d'un certain nombre d'évolutions et parfois vous avez aussi l'État, je n'ai pas dit le Gouvernement, qui décide d'évolutions du point de la Fonction Publique. Cela n'arrive pas très souvent mais régulièrement, ou alors de politiques de revalorisation des rémunérations de certaines catégories de personnes, souvent les catégories C d'ailleurs, ce qui fait que l'on subit là également des évolutions en termes de dépenses de personnel qui ne sont pas de notre fait, même si nous sommes plutôt contents que les personnels, souvent dits « d'exécution » soient mieux payés pour le travail qu'ils font qui est souvent un travail un peu complexe. »

Mr ISSAKIDIS : « Je voulais juste ajouter une ou deux choses. D'abord je pense que les vœux de Mme CHOPARD vont être exhaussés à partir de cette année puisqu'en matière de DM (Décision Modificative) je rappelais des chiffres au début impactant le bloc communal. On parle je rappelle de 8 milliards de pertes de recettes sous différentes formes, dont 6 sur 2020 et le reste sur 2021 et 2022. Cela introduit une incertitude très importante, dont je ne sais pas vous dire précisément aujourd'hui quel sera l'impact demain, après-demain ou au-delà. Mais ce dont je suis certain c'est qu'il y aura un impact. Je ne vois pas comment Viroflay ferait exception. Donc on aura forcément quelque chose, je ne sais pas quoi. Et l'outil qui est la décision modificative sera utilisé à bon escient. En précisant que l'objet même d'une décision modificative budgétaire, parce que c'est ainsi que sont les choses, n'a

pas pour objet de remplacer un projet d'investissement par un autre. Dans notre construction budgétaire annuelle, nous avons un niveau de granularité suffisamment élevé de construction du budget lui-même, notamment l'investissement mais pas seulement, qui nous permet avec beaucoup de souplesse de réaffecter des sommes d'argent, lorsque nous découvrons, à l'image de l'exemple que vous preniez qu'un projet ne se ferait pas forcément comme il avait été pensé au départ, ou se fera différemment, voire se scindera en deux. Cette souplesse, nous l'avons déjà. Nous n'avons pas besoin de présenter des décisions modificatives à chaque Conseil pour pouvoir avoir cette agilité.

S'ajoute à cela, vous évoquiez les A.P.C.P., (Autorisation de Programme / Crédit de Paiement) nous les connaissons. Malheureusement, et je vous invite à le vérifier par vous-même, il y a quand même un certain nombre de rigidités réglementaires qui accompagnent ce bel outil. C'est un bel outil, c'est un beau véhicule financier un A.P.C.P., puisque justement cela permet d'avoir l'équivalent d'une loi organique en matière d'investissement, par le côté autorisation de programme. C'est la dimension programme et une souplesse d'adaptation aux circonstances économiques par la partie crédit de paiement. Mais le réglementaire est passé par là et oblige à des formalismes invraisemblables, extrêmement lourds et pas forcément très utiles lorsque les choses viennent à changer.

Pour être très clair, sur un exemple court, vous faites un A.P.C.P. sur quatre, cinq ans, le monde autour de nous change parce qu'il change, et c'est bien normal, et bien on ne peut pas, avec la souplesse nécessaire et suffisante, modifier les choses facilement pour s'adapter au monde tel qu'il a évolué. Pensez ne serait-ce qu'à l'informatique. La vitesse à laquelle la capacité informatique évolue en regard de rigidités auxquelles nous faisons face dans un APCP ; mais pas seulement, on voit bien que c'est inadapté. Donc c'est un bel outil, mais il a besoin d'être largement dépoussiéré et adapté au XXI^{ème} siècle.

Et la dernière chose très rapide, on adorait pouvoir réaliser 100 % de tout parfaitement, c'est satisfaisant, le seul problème, et il est majeur, c'est qu'autour de nous, nous sommes dans un environnement budgétaire volatile, incertain, ni ferme ni définitif, mais plutôt mou et provisoire. C'est-à-dire que tous les ans, avant c'était tous les ans je dirais, maintenant on n'est à l'abri de rien, ça peut être tous les trimestres, tous les six mois, tous les mois, les circonstances économiques qu'on nous impose changent. Et le budget, nous ne le faisons plus une fois par an, nous le faisons en permanence parce qu'à chaque moment peut arriver un événement extérieur, indépendant de notre volonté, qui très souvent impacte notre budget.

Pensez au cabinet médical Marivel. Pendant des décennies, on nous a interdit, nous les communes, d'intervenir dans ce domaine. C'était la santé, ce n'était pas nous, on n'était pas au niveau, vous comprenez. Subitement, mesurant l'indigence des résultats et de la désertification médicale, les communes sont autorisées. Ce qui était illégal la veille est devenu recommandé le lendemain, par une voie de fait j'allais dire quasiment, et nous voilà avec un budget supplémentaire consenti pour que les Viroflaysiens puissent trouver des médecins à Viroflay. Donc un exemple de volatilité. Je cite celui-là parce que ça va faire la deuxième année que nous intervenons sur des aspects sanitaires et médicaux. L'année dernière, le rue Marivel, cette année le COVID, on va en parler tout à l'heure. Qui a fourni des masques, des gels? On y reviendra peut-être, mais cela fait deux ans de suite. On est dans un principe qui tend à se systématiser, semble-t-il. Peut-être verra-t-on en 2021, on aura de nouvelles circonstances, mais c'est pour illustrer qu'il y a une très grande volatilité autour de nous, et construire un budget avec des taux de réalisation comme ceux qu'on a présentés, je trouve que c'est déjà formidable ! Que les services arrivent à des taux de réalisation de 80, 85, 90, 95 %, c'est formidable, je n'aurais pas fait mieux moi-même. »

Mr LEBRUN : « J'ajouterai une chose sur la question de la volatilité, du fait qu'on a parfois des surprises en cours d'année. Je vais vous en citer une qui est apparue le 15 juin 2019, j'en ai déjà parlé ici. On apprend par un courrier du Secrétaire Général de la Préfecture, qu'il va nous ponctionner sur la proportion de dotation globale de fonctionnement qu'il va nous payer fin juin, donc 15 jours après, 48 000 euros, au titre d'un prélèvement prévu dans une loi que

tout le monde avait oubliée, au titre des communes pour Île-de-France Mobilités. Puisqu'ils se sont rendu compte qu'avec la dépenalisation du stationnement payant, il n'y avait plus de recettes d'amendes qui arrivaient dans les caisses et ces recettes d'amende alimentaient le budget d'Île-de-France Mobilités. Et comme la loi n'a pas été ajustée, il fallait que les communes qui avaient des amendes dans le temps sur lesquelles on prélevait une partie de ces sommes contribuent à l'abondement de ce budget-là. Donc d'un seul coup, on nous dit : « On vous prélève 48 000 euros, et avec un préavis de 15 jours ». Ça fait partie de ces quelques sujets, on pourrait en décrire d'autres, qui évidemment nous donnent à un moment un décalage. Clairement on ne les a jamais prévus ces 48 000 euros. Maintenant on les a prévus, pour le budget 2020 ils sont intégrés ; mais on ne les avait pas prévus dans le budget 2019. Or, ils ont été une réalité.

Ce sont quelques surprises, et depuis 15 ans que je suis Maire, je pense que chaque année on a toujours eu des surprises de ce type-là, soit sur les recettes qui étaient moins importantes que ce qui était prévu, et parfois on a de bonnes surprises heureusement, notamment c'est la question des droits de mutation. On voit qu'effectivement ils évoluent de façon extrêmement positive puisque le marché viroflaysien est très dynamique sur ce plan. Jusqu'au moment où il y aura une explosion de la bulle immobilière et là pour le coup, il y aura une chute non négligeable. »

Mme ÉGAL : « Je reviens sur mes propos puisque il y a des réponses qui ne m'ont pas été apportées. Si je reviens, puisqu'on est sur les investissements et les projets, ce que je disais c'est qu'effectivement il faudrait, on l'a déjà abordé, avoir une programmation des investissements qui soit plus réaliste, ce qui nous permettrait d'accorder davantage les prévisions avec la réalisation et je demandais si on avait bien les ressources humaines correspondantes à nos ambitions en termes notamment de grands projets. Cette question vous n'y avez pas répondu.

Et la seconde sur le fonctionnement, j'avais déjà posé la question en Commission et je n'ai pas eu la réponse non plus ce soir, j'ai fait le constat que les dépenses réelles avaient augmenté de 3,5 % entre 2019 et 2018 et que même ce qui est très visible, c'est que le poste autres dépenses, ce n'est pas une petite ligne puisque ce sont 37 % de nos dépenses totales, on a augmenté de 6,5 %. Ne serait-ce que sur ce différentiel d'exercice, je n'ai pas eu l'explication de ces écarts. Merci de votre réponse. »

Mr LEBRUN : « Mme ÉGAL, on est sur le CA 2019, je ne vais pas revenir sur l'explication de tous les écarts. Vous faites un constat en disant que cela a augmenté de 6 % en prenant certaines années. « Vous dites : - vous aviez présenté sur un laps de temps plus important, et cela faisait des évolutions moins importantes que ce que vous constatez »- , on peut torturer les chiffres dans tous les sens, on pourra toujours dire quelque chose ou autre chose. Donc je ne vais pas revenir sur cette question de justifier des écarts, des évolutions sur les différents éléments. Parce que je crois que ce qui est important c'est de se dire qu'on arrive à maîtriser le budget globalement. C'est une preuve, et je pense que durant la campagne municipale, j'ai l'impression que beaucoup ont reconnu que la Ville de Viroflay était plutôt bien gérée. Donc c'est plutôt une bonne chose.

Je pense qu'il faut revenir sur le CA 2019 et on vous a fourni des chiffres 2017, 2018, 2019 en réalisé, ce qui permet d'avoir trois années en ligne, c'est quelque chose d'important. L'évolution des dépenses de personnel, clairement, et je revendique, nous avons l'année dernière créé des postes dans la police municipale. Donc forcément, créer des postes signifie augmenter les dépenses de personnel. Et là, effectivement, on s'est dit qu'on pouvait le faire, cela correspondait à un service supplémentaire proposé aux Viroflaysiens, et un service supplémentaire se fait forcément par une évolution des dépenses la plupart du temps.

Vous posiez une autre question sur l'investissement, en demandant d'élaborer des prévisions plus réalistes. Est-ce que les moyens humains sont en adéquation ? Peut-être pas

effectivement. Nous sommes une commune de 16 000 habitants, qui aimerait pouvoir avoir du personnel de très grande qualité. Ils sont déjà de très grande qualité, mais ils ne sont pas hyper nombreux. Je peux vous dire que le recrutement est un exercice très difficile dans des collectivités comme celle de Viroflay parce que nous sommes à mi-chemin entre la petite commune où on fait un peu de tout et la grande commune où il y a des projets attractifs. On est au milieu, dans ce ventre mou qui est un peu complexe pour le recrutement.

On fait ce que l'on peut en faisant appel à des cabinets extérieurs pour des projets d'envergure. Dans le quartier Verdun, nous avons effectivement des cabinets extérieurs qui suivaient et qui compensaient le manque de personnel que nous pouvions avoir au niveau des services techniques. Mais je peux vous le dire, on ne va pas dimensionner les effectifs avec un niveau le plus important possible parce qu'on aura du mal à trouver d'une part, et deuxièmement lorsqu'on recrute des fonctionnaires, vous savez combien de temps ils restent dans la collectivité, sauf s'ils s'en vont. Ce n'est pas si simple et on essaie d'ajuster en fonction des possibilités.»

Mme ÉGAL : « Non, justement, excusez-moi je suis obligée de revenir sur ma question. Vous n'avez pas répondu à mes deux questions. J'ai évoqué dans ma prise de parole tout à l'heure deux points. L'évolution des dépenses entre 2016 et 2019, vous m'avez répondu à l'instant. Vous n'avez pas répondu à la question de l'évolution des dépenses depuis 2018, juste l'année dernière, je ne suis pas remontée à une histoire lointaine. Les dépenses ont augmenté de 3,5 % entre 2019 et 2018 sur les dépenses réelles, dont le poste justement autres dépenses qui a augmenté lui de 6,5 %. En Commission j'ai demandé une explication, on devait me la donner ce soir, je ne l'ai pas, donc je vous repose à vous, Monsieur le Maire, la question. Merci. »

Mr LEBRUN : « La réponse vous sera donnée Madame Egal ».

Les échanges étant finis, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Billaudel, 1^{ère} adjoint et sort de la salle.

Mme BILLAUDEL : « Mes chers collègues, je vous propose de passer à l'approbation de la délibération qui approuve les comptes administratifs 2019 du budget principal de la Ville et du budget annexe assainissement, et également qui arrête les résultats de clôture de budget principal de la Ville, les résultats de clôture du budget annexe de l'assainissement en fonctionnement et en investissement ».

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE

Par 25 voix POUR

Par 7 ABSTENTIONS (Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE)

Le Maire ne participant pas au vote

APPROUVE les Comptes Administratifs 2019 du budget Ville et budget annexe d'assainissement.

Monsieur LEBRUN réintègre la salle

2 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DU BUDGET VILLE ET BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Mr ISSAKIDIS : « Mes chers collègues, nous passons à la délibération numéro 2 : approbation des comptes de gestion 2019, budget Ville et budget annexe d'assainissement. Le compte de gestion, c'est la tenue de notre compte administratif Ville, par la Trésorerie. La Trésorerie c'est la DGFIP, c'est l'agent de Bercy, car c'est ainsi en France. Il y a une double tenue de comptabilité des Villes. L'une faite par les Villes elles-mêmes, c'est ce que nous avons voté, le compte administratif, et en miroir, le compte dit de gestion. Les chiffres doivent coïncider et coïncident ».

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE

Par 26 voix POUR

Par 7 ABSTENTIONS (Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE)

APPROUVE les comptes de gestion 2019 du budget Ville et budget annexe d'assainissement.

3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET VILLE ET BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Mr LEBRUN : « L'affectation des résultats budgétaires 2019, c'est la suite logique de la constatation des résultats et du compte administratif 2019 tant pour la Ville que pour le budget annexe d'assainissement. »

Mr ISSAKIDIS : « Ce qui vous est présenté résume le budget Ville. Ce qui va être proposé, c'est d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement, c'est-à-dire les 4 828 000 euros, au fonctionnement du budget 2020, pour compenser la perte de recettes et l'augmentation des dépenses de ce budget de fonctionnement 2020. Et le reste, de l'affecter à la section d'investissement comme un budget supplémentaire toujours concernant le budget 2020.

Symétriquement, parlant du budget annexe d'assainissement, il est proposé d'autoriser la reprise de ces résultats et de clôture de ce budget annexe d'assainissement, et la reprise par Versailles Grand Parc. C'est effectif déjà depuis le 1^{er} janvier 2020, dans la limite de ce qui vous est présenté, c'est-à-dire, en budget de fonctionnement, au budget 2020, 25 670 euros, et en budget d'investissement, le résultat de 299 973 euros. Ces chiffres ont vocation à être transférés à Versailles Grand Parc. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE

Par 26 voix POUR

Par 7 ABSTENTIONS (Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE)

APPROUVE l'affectation des résultats 2019 du budget Ville et budget annexe d'assainissement.

4 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 VILLE

Mr LEBRUN : « Qui dit affectation des résultats dit forcément transfert de ces résultats au sein du budget de la Ville pour le budget 2020. C'est l'objet de la décision modificative ; »

Mr ISSAKIDIS : « Je vous ai présenté l'impact de ce dont on vient de parler dans la délibération précédente où l'on retrouve sur le CA 2019, les 4 429 000 euros dont il était question dans la délibération précédente. Il est proposé ici d'en répartir 1 million en recettes supplémentaires sur le budget de fonctionnement, et le solde, les 3 429 000, en recettes d'investissement, abondant, ainsi pour ce qui touche au budget de fonctionnement, un résultat de perte que vous voyez dans ce même tableau qui est intitulé justement COVID puisque la crise sanitaire que nous avons vécue, comme je l'indiquais au tout début, non seulement impacte toutes les communes, mais Viroflay aussi à hauteur de 981 000 euros, qui se répartit ainsi :

- 60 000 euros de dépenses imprévues regroupant des masques pour les habitants, du plexiglas, des désinfectants en tout genre. Il a fallu pallier les carences d'autres qui s'étaient engagés à fournir tout cela et 50 000 € en masse salariale supplémentaire pour rétribuer en heures supplémentaires et en prime COVID
- des recettes en moins qui touchent aux produits de services, aux impôts et taxes puisqu'on a anticipé, c'est une projection fin d'année.

Retenez bien que nous sommes dans une révision budgétaire, ce n'est pas un instantané, ce n'est pas un arrêt sur image. Nous sommes dans une projection budgétaire à horizon fin d'année. Et on a anticipé aussi une baisse des droits de mutation.

Pour compenser ces 981 000 résultant de ce dont je viens de parler, il vous est proposé d'affecter 1 million des 4 429 000 de résultat budgétaire CA 2019 au budget de fonctionnement, le reste allant à l'investissement. »

Mr LEBRUN : « Je précise juste que s'agissant des pertes de recettes, une partie a été effectivement estimée - les droits de mutation- , et l'autre partie a été constatée - dans le domaine de la restauration et de la petite enfance. Pour la Ville de Versailles on parle d'un déficit de 8 millions d'euros lié à cette période de deux mois ».

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE

Par 26 voix POUR

Par 7 ABSTENTIONS (Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE)

APPROUVE la décision modificative n° 1 Ville.

5 - DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA DSIL

Mr LEBRUN : « Je vous propose d'examiner une demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). »

Mr ISSAKIDIS : « Effectivement, nous présentons quatre projets au financement de ce Fonds DSIL qui est une Dotation de Solidarité Investissement Local de l'Etat soutenant notamment des investissements permettant d'accélérer la transition écologique.

Nous proposons la réfection des fenêtres de l'école les Arcades, la réhabilitation de la toiture de la bibliothèque de la Ville, un remplacement de la chaufferie du Stade des Bertissettes, et la poursuite et la complétude, puisque nous avons démarré cela depuis de nombreuses années, de la rénovation de l'éclairage public, et le passage à l'éclairage LED, donc basse consommation, efficacité énergétique.

Il avait été noté au moment de la Commission Finances, quelques petits écarts entre l'énoncé des chiffres en introduction de ce rapport et le tableau qu'il est demandé d'approuver, mais cela a été rectifié. L'ensemble de ces projets totalisant 639 000 euros, on peut en espérer dans le contexte d'un accord sur les quatre projets et si nous étions entièrement suivis, 80 % de financés par ce Fonds DSIL.

Il nous est demandé d'approuver cette demande de subvention et la présentation de ces projets à ce financement. »

Mr LEBRUN : « Je ne crois pas un seul instant que nous aurons 80 % de subvention compte tenu en plus du contexte national. Si nous pouvons avoir quelques dizaines de milliers d'euros, ce serait déjà bien ».

Mme CHOPARD : « Je pense Mr le Maire, que vous avez raison de ne pas y croire. Je rappelle que le Grand Plan d'Investissement, c'est un Grand Plan d'Investissement pour accélérer des politiques nationales, notamment un axe prioritaire dans le cadre duquel vont être déposés ces dossiers d'accélération de la transition écologique.

Je souhaite souligner que les travaux listés ne rentrent pas tous dans une vision globale et ambitieuse, mais que cela s'approche plus d'une procédure d'optimisation financière et de mobilisation de lignes budgétaires non municipales.

La Commission d'appel d'offres du 17 juin, a attribué à l'entreprise Deschamps, les travaux de réfection de la toiture de la bibliothèque, afin de résoudre les problèmes d'étanchéité au niveau des chéneaux. Le Président de la Commission nous a confirmé que ces travaux ne concernaient pas toute la toiture, et qu'il ne s'agissait pas, selon le vocabulaire consacré, de travaux d'isolation ambitieux, car cela aurait été trop coûteux.

Par ailleurs, le remplacement des fenêtres ou la mise en place d'un double vitrage, sans autres travaux d'isolation, ne règle pas des problèmes de pont thermique, ou d'isolation de façade. Pour nous, ce sont des travaux de maintenance courante des bâtiments communaux, et pas des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Je pense que nous sommes tous garants collectivement de la bonne affectation des dépenses, et que pour au moins deux des dossiers, nous n'avons pas la certitude que cela soit vraiment des travaux de performance énergétique ou de transition écologique. Donc comme on ne peut pas scinder la délibération, nous allons nous abstenir ; pour l'avenir je pense que les dossiers devront être travaillés un petit peu différemment. »

Mr LEBRUN : « Je redis qu'il ne faut effectivement pas croire à recevoir de la part de l'Etat la totalité de la demande de subvention, au plus 30 ou 40 000 euros.

Sur le fond, depuis plusieurs années, nous effectuons dans les bâtiments communaux, y compris dans les écoles des travaux d'amélioration thermique, des changements de fenêtres, ce qui améliore tant le confort des enseignants que des élèves. Le changement de fenêtres a une incidence et doit s'accompagner d'autres mesures, notamment d'isolation par l'extérieur, si cela est possible. A l'école des Arcades par exemple, qui bénéficie d'une architecture remarquable, l'isolation par l'extérieur n'est pas permise sauf à dénaturer le bâtiment. Les toitures et l'isolation de la plupart de nos écoles ont été refaites au fil du temps dans le cadre d'un plan de programmation. Cela fait partie de l'un des chaînons de cette amélioration

progressive de l'état de nos bâtiments qui nous permet aussi de baisser la consommation en énergie. »

Mme BILLAUDEL : « Je rajouterai que les gros travaux dans les écoles ne sont pas aisés car ils nécessitent d'être finis dans les 2 mois de l'été. Et cette année, il y a eu beaucoup d'arrêts de chantier liés au Covid et de décalage de planning.

S'agissant de l'école des Arcades, cet été, une partie des fenêtres sera réhabilitée. Nous verrons ensuite pour le reste des fenêtres. Vous avez peut-être vécu l'année dernière les travaux de l'école élémentaire Corot d'une toute autre dimension. Nous voulons éviter au maximum de faire subir des gênes aux enfants et aux enseignants. Nous avons fait le choix d'agir par petites touches afin d'améliorer leur confort et en même temps avoir une attitude écologique. »

Mme SÜBERKRÜB : « Je voulais intervenir sur la rénovation de l'éclairage public et la mise en place des LED. L'utilisation des LED réduit la consommation énergétique et la facture de l'éclairage, ce qui est une bonne chose, mais les LED sont bien plus puissantes que les anciennes ampoules et émettent donc plus de lumière. Nous avons eu plusieurs demandes de Viroflaysiens qui se plaignent de la forte luminosité de ces nouveaux lampadaires pendant la nuit, qui éclairent l'intérieur de leur maison et les contraignent à fermer les volets et les rideaux. C'est entre autres, le cas dans la rue Jean Rey, la rue Rieussec vers la SNCF rive gauche, ou encore dans la rue Massenet.

En effet, la lumière artificielle émise la nuit déséquilibre les cycles naturels des êtres vivants, des hommes, de la faune et de la flore. Elle affecte le rythme biologique. De plus, elle réduit la visibilité du ciel nocturne, et sur le plan économique conduit à une dépense inutile, lorsque la lumière produite est trop forte ou dirigée vers le ciel.

Afin de réduire cette trop grande luminosité la nuit, il est a priori facile de modifier cette lumière des LED en réglant leur couleur ou en mettant des filtres. Nous sommes prêts à travailler avec vous sur ce point. D'ailleurs, l'ADEME a fait tout un chapitre sur l'éclairage public et propose un bilan à faire dans ce domaine. »

Mr ISSAKIDIS : « Quelques éléments de réponse à commencer par les LED. Le projet que nous proposons au financement du DSIL intègre la rénovation d'un système, le remplacement d'un système de gestion de cet éclairage, qui tient en compte des éléments que vous soulevez. Aujourd'hui nous sommes à la fin d'un programme de remplacement qui a duré 10 ans de toutes les ampoules à mercure ou oxyde de mercure. »

Un nouveau système de gestion plus adapté, moderne, permet justement d'avoir cette finesse de réglage, beaucoup plus granulaire. La mesure des choses pilote nos choix et nos actions en matière de transition écologique, d'écologie, de développement durable. Faire des choses parce que c'est réglementaire sans jamais mesurer ce que cela produit est une erreur, je pense. C'est l'inverse qu'il faut faire.»

Mr LEBRUN : « Je préciserai quand même qu'écouter aussi les Viroflaysiens, j'entends effectivement certains me dire que c'est trop fort, que cela éblouit, et je me rends toujours sur place. Il y a même quelqu'un qui est venu qui nous a envoyé des courriers d'avocat. A l'inverse, il y a aussi des Viroflaysiens qui me disent : « Monsieur le Maire, nous considérons que les rues, certaines rues en tout cas, ne sont pas suffisamment éclairées ». Donc nous essayons de trouver ce juste équilibre entre l'un et l'autre.

Ceci étant, quand j'entends dire, et déjà d'autres personnes me l'ont dit, ce que vous me dites Mme SÜBERKRÜB : que « cela nous oblige à fermer les volets pour éviter d'avoir de lumière de la rue ». N'oublions pas le volet en lui-même constitue aussi une part d'isolation thermique de la maison en période de froid. Donc je pense que j'inciterais les Viroflaysiens à davantage fermer leurs volets.

Ceci étant, je rappellerai aussi qu'il ne vous a pas échappé, si vous avez lu le programme de mon équipe, que nous nous sommes engagés sur la durée du mandat à essayer de trouver un système de gestion intelligent de notre éclairage public pour faire en sorte que nous puissions piloter l'éclairage public à distance. Pour l'instant les systèmes qui existent sont encore perfectibles ; peut-être que nous trouverons des systèmes qui seront plus performants. Nous avons près de 1 300 points lumineux dans Viroflay. Donc piloter 1 300 points lumineux, c'est rajouter sur chacun des boîtiers, c'est quelque chose de compliqué. Néanmoins il y a certainement des systèmes qui vont être inventés dans les années qui viennent. »

Mr OLIER : « Juste quelques petits points supplémentaires : l'éclairage participe à la sécurité, il est important de le rappeler ; aujourd'hui déjà, nous réduisons la puissance des LED pendant la nuit, et c'est là une façon à la fois d'économiser l'énergie et de ne pas trop éblouir les personnes. Enfin, nous n'adopterons jamais de systèmes pilotés à l'unité, parce qu'un détecteur sur chaque candélabre c'est assez coûteux. Il s'agit plutôt d'avoir des systèmes qui pilotent une rue ou un tronçon important de rue. »

Mme SÜBERKRÜB : « C'est une bonne chose de fermer les volets, mais d'abord je voulais dire que les volets ne suffisent pas parce que la lumière est trop importante et les gens doivent acheter des rideaux épais parce que c'est trop lumineux. Et en été on ne les ferme pas. Pour la sécurité, il faudrait ne pas avoir à éteindre complètement les lumières, mais il existe des villes et des villages, appelés *étoilés*, qui ferment à partir de minuit leurs lampadaires. Le bénéfice revient à la biodiversité et également aux hommes. »

Mr LEBRUN : « Nous procédons au vote de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR

Par 4 ABSTENTIONS (Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD)

APPROUVE les demandes de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DSIL.

6 - TRANSFERT DE COMPETENCES ASSAINISSEMENT A VERSAILLES GRAND PARC : PV DE MISE A DISPOSITION DES BIENS ET TRANSFERT DES RESULTATS 2019

Mr ISSAKIDIS : « Nous en avons déjà vu beaucoup d'aspects puisque ce qui nous est proposé c'est d'approuver un procès-verbal constatant la mise à disposition par la Ville de son réseau d'assainissement à l'Agglomération de Versailles Grand Parc. Il s'agit, suite au transfert de compétences depuis le 1^{er} janvier de cette année, de traiter les dispositions juridiques touchant à la valorisation patrimoniale. Cette valorisation évaluée à 7 348 000 euros, va être cédée à Versailles Grand Parc.

À cela s'ajoute le transfert d'un emprunt dont le contrat est joint à la délibération qui vous est présentée, emprunt dont nous avons accepté le principe lors la dernière décision modificative du budget assainissement en novembre 2019. Cet emprunt s'est matérialisé en décembre. Nous cédon aussi au travers de ce procès-verbal qu'il nous est proposé d'approuver, l'entièreté de cet emprunt contracté à l'effet de réaliser les travaux du quartier la Marquette.

En résumé, ce procès-verbal acte de façon définitive le transfert de compétences en donnant à Versailles Grand Parc qui devra l'accepter à son tour, l'entièreté du réseau d'assainissement que la Ville de Viroflay gérait à ce jour. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le transfert de la compétence Assainissement à Versailles Grand Parc.

7 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : LISTE DES CONTRIBUABLES PROPOSES COMME MEMBRES

Mr LEBRUN : « la délibération suivante concerne la composition de la Commission communale des impôts directs. Cette Commission est composée du Maire ou de l'Adjoint qui est délégué et de 16 commissaires : 8 titulaires et 8 suppléants, qui sont nommés par le Directeur Régional des Finances Publiques parmi une liste de contribuables établie en nombre double par le Conseil Municipal. Nous proposerons ce soir une liste de 32 personnes : 16 titulaires et 16 suppléants parmi lesquels seront choisis les 8 titulaires et les 8 suppléants par le Directeur Régional des Finances Publiques.

J'ai demandé aux deux listes minoritaires de proposer aussi des candidats à la fois titulaires et suppléants.

La liste proposée est la suivante :

	Titulaires	Suppléants
1	Jean Guilbert	Antoine Rateau
2	Antoine Brelrier-Murry	Claire Geay
3	Eric Fortuit	Hélène de Capele
4	Julien Pierre	Daniel Der
5	Béatrice Berthod	Jean-Louis Derbes
6	Gérard Martin	Bruno Trévisan
7	Jean Bernicot	Sylvain Pouillard
8	Christine Pachot	Patrice Osorovitz
9	Stéphane Athanase	Claire Kennel
10	Philippe Gevrey	Roland de Heaulme
12	Chantal Morin	Jane-Marie Hermann
12	Livier Vennin	Isabelle Coquelle-Ricq
13	Bertrand Schneider	Roger Levesque
14	Catherine Le Réveillé	Louis Le Pivain
15	Catherine Jonckeaue	Geneviève Joie
16	Jean-Philippe Olier	Pauline Billaudel

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la liste des contribuables proposés comme membres de la Commission communale des impôts directs.

8 - ÎLOT PLACE DE LA FÊTE : ACQUISITION DU TERRAIN EPFIF A L'EURO SYMBOLIQUE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC

Mr LEBRUN : « Je laisse la parole à Jean BERNICOT, Conseiller Municipal délégué à l'urbanisme. »

Mr BERNICOT : « Dans le cadre de l'opération Viroflay 2025, et à la suite d'un appel à candidatures, la société Quadral a obtenu la réalisation d'un projet immobilier sur le site de la place de la Fête pour la construction de 64 logements dont 26 logements sociaux. L'emprise foncière de ce projet est composée, d'une part, après division et déclassement du domaine public de la commune dans son domaine privé, d'une parcelle destinée à être cédée à la société Quadral. D'autre part, une partie après division appartenant à l'Établissement Public Foncier des Yvelines. Les promesses de vente ont été signées respectivement les 5 et 6 février, le permis de construire de Quadral a pu être déposé le 15 mai.

La partie de la parcelle EPFIF non cédée à Quadral sera intégrée dans le domaine public de la Ville. Cette modification d'alignement pourrait permettre notamment la possibilité d'élargir tout le long de l'avenue de Versailles la voie piétonne actuelle, pour éventuellement en faire une voie à la fois piétonne et cyclable, dans le cadre bien entendu du projet d'aménagement qui est prévu pour ce quartier. De même elle offrira en proue du projet immobilier un dégagement sur la place de la Fête.

L'EPFIF a accepté de céder à la Ville cette parcelle pour 1 euro symbolique, il est donc proposé au Conseil d'acquiescer cette parcelle aux conditions précitées. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'acquisition du terrain EPFIF à l'euro symbolique et le classement dans le domaine public.

9 - ADHESION AU DISPOSITIF PREVENTION CARENCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Mr BERNICOT : « Dans un contexte de contrainte des financements à la fois sur les collectivités et les bailleurs sociaux et d'une tension sur le foncier tant en termes de rareté que de cherté, le Conseil Départemental a décidé de mettre en place un plan d'aide aux communes carencées ou déficitaires et susceptibles de le devenir. C'est dans ce cadre que se situe le dispositif prévention carence qui repose essentiellement sur deux types d'actions, d'abord des subventions accordées aux bailleurs sociaux, il y a des subventions forfaitaires par type de logement, PLAI, PLUS exclusivement, et d'autre part des subventions d'équilibre qui visent à équilibrer le plan de financement des opérations portées par les bailleurs sociaux. Deuxième pilier ce sont les opérations de dispositif d'acquisition conventionnement, qui consisteraient par le Département à acquiescer des immeubles en bloc non conventionnés pour en faire des logements sociaux et par la mobilisation des Fonds de l'Action Foncière pour le Développement des Yvelines. Ce dispositif Prévention Carence, est un dispositif tripartite qui regroupe le Département, la commune et Versailles Grand Parc. Il est donc proposé que la Ville de Viroflay adhère à ce dispositif. »

Mme CHOPARD : « La liste « Viroflay c'est vous » est bien sûr favorable à ce partenariat qui acte du soutien financier et organisationnel du Département aux communes engagées dans une politique volontariste de production de logements sociaux. Cette délibération va aboutir à la signature d'une convention.

Nous regrettons que lors de la présentation de cette convention, l'annexe 1 n'ait pas été complétée puisque c'est dans cette annexe, dans ce chapitre que devaient être identifiées les opérations réellement complexes, c'est-à-dire les opérations d'acquisitions par le Département de bâtiments entiers en vue de leur conventionnement.

Vous avez listé dans l'annexe les opérations qui vont être déployées sur des terrains nus, ce sont des opérations qui sont pour certaines ambitieuses en nombre de logements. Pour autant ce ne sont pas les plus compliquées à mettre en œuvre, et elles ne nécessitent pas un appui exceptionnel du Département.

Donc nous aurions souhaité à l'issue de la Commission, puisque la question avait été posée, avoir une réponse à l'identification des opérations complexes et la façon dont la Ville de Viroflay allait s'investir sur cette question. »

Mme ÉGAL : « Ce protocole est proposé par le Département qui vient en appui de la Ville de Viroflay pour l'aider à réaliser des logements sociaux exigés sur son territoire, alors qu'elle est largement déficitaire et lui éviter d'être déclarée en carence. Nous sommes régulièrement intervenus sur la nécessité de développer le parc social abordable sur notre commune, un axe argumenté de notre programme d'ailleurs. Nous avons rappelé au début de cette mandature l'importance qu'il y avait de pouvoir loger à proximité les personnes qui assurent quotidiennement les services qui nous sont indispensables.

Nous rappelons également que l'écart se creuse entre les ressources dont disposent les ménages demandeurs de logement et le coût du logement. Les sommes demandées dans ce dispositif doivent donc être investies pour que, et c'est inscrit dans l'article 1 des objectifs du protocole, les niveaux de loyer pratiqués soient en adéquation avec les capacités des futurs locataires. C'est-à-dire être de notre point de vue majoritairement orientés vers la création de logements les plus abordables donc les PLAI.

En relisant le rapport de synthèse qui introduit cette délibération, nous lisons qu'il est question d'une subvention forfaitaire par type de logement social, le protocole parle lui de logement social familial. Cette précision est importante. L'absence de PLHI (Plan Local d'Habitat Intercommunal) au niveau de VGP, nous prive d'un diagnostic en amont pour notre communauté d'agglomération. Le plan triennal mentionné au niveau du Département s'appuie-t-il sur un diagnostic des besoins en termes de niveaux de loyers et de tailles des logements ? Si oui, le dispositif soumis à notre approbation est-il aligné sur ce diagnostic et comment sera suivi le respect des engagements ? En effet, nous notons une différence significative entre le montant potentiel affecté à un logement PLAI : 4 000 euros en création et 6 000 en acquisition amélioration et celui affecté à la création d'une place dans une pension de famille par exemple : 7 500 euros pouvant aller jusqu'à 10 000.

Nous avons bien compris que dans ce type de structure, les surfaces consacrées aux services communs déployés, constituent un manque à gagner et donc un surcoût qui explique ces valeurs. Compte tenu de notre déficit, si un diagnostic ne fixe pas les orientations, il pourrait être tentant de chercher à faire du nombre en créant des places dans ce type de structure plutôt que des appartements familiaux. Mais vers quel type de projet comptez-vous orienter le recours au financement proposé par ce protocole ?

Outre l'aide financière, le dispositif d'acquisition conventionnement permet au Département d'acquérir des immeubles en bloc, c'est ce que vient d'évoquer Mme CHOPARD, en vue de les transformer en logement social avec mise en gestion auprès d'un bailleur par bail emphytéotique par exemple. Ceci nécessite un travail préalable de repérage du patrimoine qui est ou serait disponible sur la commune. Là encore, la Ville de Viroflay a-t-elle identifié de telles opportunités sur son territoire ? Ce sera deux questions pour vous M. le Maire. »

Mr LEBRUN : « Il n'est pas question d'inscrire une liste de bâtiments entiers à acquérir dans ce protocole, d'autant qu'il y a de moins en moins, voire quasiment pas de bâtiments entiers appartenant à un même propriétaire. La plupart du temps, je dirais même à 80 ou 95 %, nous avons affaire à des copropriétés et l'achat en bloc n'est pas possible. La dernière opération que nous avons faite, se trouve à l'angle de la rue de Jouy et de l'avenue Gaston Boissier. Une opération qui a failli échapper au logement social puisqu'elle a été en vente un moment donné. J'avais approché un bailleur social pour lui demander si cela l'intéressait soit 57 logements Le bailleur social m'a confirmé son intérêt avant de se désister. Que faire alors ? »

Je venais d'être élu Maire il y a une quinzaine d'années. Il se trouve que quelques années plus tard, ce bâtiment a été ravalé puis vendu à la découpe. J'ai rencontré le propriétaire en disant : « Faites une vente à la découpe, je préempte immédiatement les deux premiers logements qui se vendront pour en faire du logement social, voire très social. »

C'est une forme d'intimidation, je reconnais, je ne stigmatise pas le logement très social, néanmoins certains acceptent très difficilement la mixité. Le propriétaire a réfléchi et il a choisi de vendre l'immeuble en bloc. » J'ai réussi à trouver un bailleur social intéressé pour le rachat du bâtiment, certes ravalé, mais avec un surcoût.

Autre exemple : l'immeuble situé au 61 bis avenue du Général Leclerc, racheté pour être vendu aux 3 F. Très récemment, la Ville s'est saisie d'une opération pour quatre logements et des chambres de bonnes. Le bâtiment était en vente à 880 000 euros, avec 400 000 € de travaux. Les bailleurs sociaux ont estimé le prix de sortie aux alentours de 6 500 euros du mètre carré, ce qui est peu compatible avec les équilibres du logement social. Nous avons approché le Conseil Départemental pour arriver à réduire le coût au final pour le bailleur social. L'équilibre étant impossible, l'opération n'a pas été menée.

Vous comprenez que ces opérations sont extrêmement compliquées dans les cas de vente en bloc. Après, on peut aussi s'attarder sur la question de l'acquisition d'appartements. On peut choisir un immeuble dans Viroflay et dire à chaque fois qu'il y a un appartement qui se vend, on le préempte pour le vendre à un bailleur social, sachant qu'il se vendra 5 000, 5 500 euros du mètre carré. Il faudra cependant accepter d'allouer des subventions de façon importante, y compris des subventions du Conseil Départemental. C'est un peu la seule solution qu'on puisse avoir pour essayer de créer du logement social sur du patrimoine existant. Néanmoins on est toujours attentif aux opportunités de vente en bloc. C'est pour cela qu'il n'y a pas de liste de bâtiment à acquérir en bloc dans ce projet de convention. »

Mme CHOPARD : « Vous ne répondez pas à ma question. Parce que quand j'ai parlé d'acquisition d'un bâtiment entier, ce n'était pas forcément une acquisition en une fois. Le conventionnement avec le Conseil Départemental, c'est aussi s'engager dans un dispositif qui comporte une ingénierie interne. Le Département des Yvelines fait appel à l'EPIF (l'Établissement Public Foncier) dans sa structure des Yvelines à une SEM (Société d'Économie Mixte) d'aménagement qui s'appelle CITALLIOS et un bailleur social. Et cette ingénierie va venir identifier sur le territoire de Viroflay, des opérations qui peuvent être portées sur plusieurs années avec des acquisitions, des négociations. L'Établissement Public Foncier c'est son métier de négocier des acquisitions de biens sur plusieurs dizaines d'années parfois, pour ensuite devenir propriétaire de l'ensemble du bâtiment.

Donc ce que j'entends, c'est qu'aujourd'hui vous n'avez pas eu cette démarche d'anticipation de constitution d'un schéma de l'habitat qui soit un plan de l'habitat à l'échelle intercommunale ou à l'échelle communale, aujourd'hui, cette stratégie, cette vision de l'implantation du logement social sur votre Ville, quitte à ce que ça prenne quelques dizaines d'années, bien sûr, ça sera très long, mais cette vision, vous ne l'avez pas, et donc elle va être construite par le Département au travers de son ingénierie interne. »

Mr LEBRUN : « Vos propos sont très théoriques. Je suis désolé, la théorie nous y avons été confrontés très récemment et là, nous nous sommes dit : « C'est l'occasion de signer cette

convention pour essayer d'avancer. » Très clairement, l'opération dont je parlais a été abandonnée parce qu'elle n'était pas accessible, les prix étant trop élevés.

Vous ne pouvez pas dire que je n'ai pas une vision sur les logements sociaux. Quand je suis devenu Maire il y a 15 ans, nous étions à 7,3 % de logements sociaux. On est à plus de 17 % actuellement. Les Viroflaysiens le savent et d'ailleurs ils sont nombreux à se plaindre du fait qu'il y a des constructions y compris de logements sociaux à côté de chez eux.

Nous travaillons de façon régulière avec l'EPFIF, nous avons des conventions de veille foncière, des conventions d'actions foncières, pour pouvoir à la fois être en attention et à la fois dans l'action.

Et à un moment donné, nous avons été la commune des Yvelines qui avait le plus de terrains acquis par l'EPFIF.

Je rappelle juste une chose : le seuil des 25 % de logements sociaux doit être atteint en 2025 soit dans 5 ans. Je ne sais pas comment nous allons faire pour arriver à remplir les objectifs, mais nous connaissons cependant les modalités. Il faut juste avoir les opportunités de les mettre en œuvre. On pourrait effectivement désigner des immeubles, solliciter une action de l'EPFIF de veille foncière, de veille immobilière, et à chaque fois qu'un appartement se vend, préempter pour y faire du logement social. C'est une stratégie.

Nous sommes tous élus, il faut prendre des responsabilités. Mais je doute que cette stratégie satisfasse les Viroflaysiens. Pour autant, cela ne sous-entend pas qu'il faille y renoncer, cela peut faire partie d'une stratégie parmi d'autres à mettre en œuvre. Cela nécessite du courage pour sa mise en œuvre et je compte sur vous tous pour me proposer des noms de résidences.»

Mr ISSAKIDIS : « C'est un sujet que l'on connaît depuis des dizaines d'années je dirais et d'année en année je constate que l'on s'éloigne de plus en plus de l'esprit même de cette loi qui à ses débuts prônait des concepts, des valeurs, des orientations, appelées mixité sociale. Aujourd'hui, nous en sommes réduits à des débats d'arithmétique de technicité amphigourique, à passer des conventions avec les uns, les autres pour essayer de satisfaire un système qui est arrivé au bout de son absurdité.

Je vais prendre un exemple : les habitants de la rue des Prés aux Bois habitent d'un côté du trottoir à Versailles, de l'autre côté à Viroflay. Je vous garantis que ceux qui habitent Versailles vivent majoritairement au quotidien à Viroflay. Ils y font leurs courses, ils envoient leurs enfants en grande partie d'entre eux dans les écoles de Viroflay. »

Il y a une proximité géographique qui montre définitivement que ce découpage en frontière dans des zones urbanisées comme les nôtres a touché une limite finalement de raisonnement. S'ajoute à cela le fait que sur le plan arithmétique, on pourrait – et certaines Villes le font – satisfaire parfaitement à ces quotas, mais sans pour autant garantir une mixité sociale. Certaines Villes l'ont fait en dédiant un terrain, souvent d'ailleurs pas très bien placé, sur lequel ils ont construit massivement du logement 100 % social, recréant des ghettos, dont on connaît les effets depuis les années 70, lorsque des bâtiments se construisaient ou avant, à la fin des années 60, en pleine crise du logement. Est-ce que c'est ce que les gens veulent reproduire ? Je pense que ce n'est pas une bonne idée. Derrière une mixité sociale il y a un enjeu de dignité humaine à ne pas habiter à une adresse qui est ségréguée parce que vous êtes du quartier ou de la cité X, qui fait que votre copain d'école qui a le même diplôme que vous trouve un travail, et vous non, parce que vous n'habitez pas à la bonne adresse.

Et pourtant, on peut arriver à satisfaire aux quotas réglementaires absurdes qui sont imposés depuis des décennies, dont on n'arrive pas à se débarrasser, qui défient la logique la plus élémentaire. Pourtant ce n'est pas compliqué. Il suffit d'aller voir en Suisse, dont on pourrait imaginer qu'il y a zéro logement social, pas du tout ! En Suisse ils sont beaucoup plus intelligents et pragmatiques que nous. À chaque fois qu'une construction se fait ou se rénove fortement, ils imposent un nombre de mètres carrés à construire pour du logement social. Et non pas un nombre de logements. Ce qui fait qu'au final, ils résorbent les listes d'attente de gens qui attendent parfois depuis 10 ans, 12 ans pour avoir un logement, est-ce normal ? La liste d'attente est toujours la même. Donc on voit bien que la logique voulant que quand on

fait à petite dose quelque chose dans la durée et que ça ne marche pas, il ne faut surtout pas dire et conclure que c'est parce qu'on n'a pas fait suffisamment ce qui ne marchait déjà pas à petite dose. Ça ne peut pas marcher mieux. »

Mr LEBRUN : « La question du logement social est une question dont là aussi on peut débattre jusqu'à tard dans la nuit, voire demain matin, voire demain soir, et tout le week-end. Donc ce n'est pas ce soir qu'on va résoudre la Politique du logement social en France.

Notre objectif est de faire en sorte d'en faire pour répondre aux besoins, pas de répondre uniquement à la question des quotas et de l'obligation qui nous est faite, mais pour répondre à des besoins. Il faut être pragmatique. Et la question de se dire : « Est-ce qu'il faut faire du petit logement, du moyen logement ? », Jean-Michel ISSAKIDIS l'a dit à l'instant, la loi est absurde à plein d'égards. On compte un nombre de logements. On le sait tous, et je pense que nous ne sommes pas les seuls à le savoir. Mais personne ne travaille là-dessus et personne ne fait de proposition. Quand je dis « personne », il n'y a pas grand-chose en tout cas que l'on voit apparaître pour essayer d'améliorer cette question-là et il y a des Maires qui font des efforts.

Et là, on va atteindre sur la période triennale 2017-2019, aux alentours de 95 % de nos objectifs en termes de loi SRU. Je suis très content d'avoir atteint 95 %, mais on n'est pas à 100 %. Donc il est possible que le Préfet nous dise : « Écoutez, Mr le Maire, ce n'est pas 100 % ». Je ne sais pas ce qu'il décidera. C'est le Préfet de Département et après c'est le Préfet de Région.

Mais j'ai demandé à ma Directrice de Cabinet de me rechercher un courrier qu'on a reçu aujourd'hui en provenance de la DDT, c'était sur le logement social précisément, une lettre sur la programmation du logement social dans les Yvelines pour 2020, venant de la DDT. Il y a un paragraphe qui s'intitule : « Une adéquation des projets avec la demande et les objectifs qualitatifs départementaux » ; La DDT évoque les communes déficitaires : « La programmation proposée devra également permettre l'atteinte des objectifs qualitatifs globaux », PLAI plus PLS (Prêt Locatif Social). Pour les communes carencées : « Les opérations de construction d'immeubles de plus de 12 logements doivent comprendre au moins 30 % de PLAI (Plan Locatif Aidé d'Intégration) ou plus. » Très bien, les Plans Locaux d'Urbanisme de certaines de ces communes ont également renforcé cette règle. La répartition demandée pour ce minimum légal de 30 % de logements sociaux, hors PLS, est de 30 % de PLAI et de 70 % au maximum de PLUS afin de mieux adapter la production à la demande.

Je poursuis : cela sort d'un diagnostic départemental. « Afin de mieux adapter la production à la demande, il vous est demandé d'intégrer une part plus importante de petite typologie dans les projets développés de préférence de type T1 prime et de T2. En effet ces petits logements sont adaptés à la taille et à la capacité financière des ménages demandeurs de logements sociaux sur notre territoire, tels que les personnes isolées, des publics fragiles, des étudiants, des personnes âgées et ainsi de suite. »

La Préfecture elle-même, la Direction Départementale des Territoires nous dit : « Faites plutôt du petit logement ». Alors oui, effectivement, c'est très facile de faire du petit logement pour essayer de rattraper le retard. Mais les logements familiaux nous n'en avons pas. Je vous rappelle aussi que dans les programmes que nous avons lancés à l'initiative de la Ville, les Réservoirs, l'îlot Place de la Fête, nous avons défini nous-même une typologie de logements sociaux que nous voulions avoir incluant des parts non négligeables de logements familiaux et pas que des petits logements. Cela aurait plus simple de produire des petits logements, mais nous ne l'avons pas fait parce que l'on pense qu'il y a aussi des familles de Viroflay qui ont besoin d'être logées dans des logements familiaux de 3, 4, 5 pièces.

Que dois-je faire alors ? Je tiens compte de cette demande du Préfet ? C'est toute la complexité, c'est toute la problématique du logement social qui est posée là-dedans, c'est le

fait que nous sommes assaillis de propositions, d'injonctions, de choses qui sont contradictoires. Et après, la sanction qui tombe.»

Mme CHOPARD : « J'entends bien ce que vous dites et cette note correspond à un diagnostic, c'est-à-dire qu'effectivement c'est plutôt des T1, T2 dont on a besoin parce que c'est ce type de personnes qui reste majoritairement sans logement. Ce n'est pas une absurdité de recevoir cette note, Je n'ai pas d'objection à faire du T1 plutôt que de faire du T3 pour autant que le diagnostic de l'inventaire des demandes qui sont faites corresponde à cette typologie. »

Mr LEBRUN : « Le Préfet a fait une analyse de la demande, puisqu'il a toute la liste des demandeurs de logement. Il peut dire : « C'est plutôt du petit logement ». C'est un diagnostic départemental. Après on peut peut-être l'affiner, mais la déclinaison par territoire, par Ville, par Intercommunalité, est à peu près du même acabit qu'au niveau départemental.

Je l'ai déjà dit lors d'une conférence organisée par le Préfet et le Président du Conseil Départemental en 2019. On peut s'attendre à fin 2020 à avoir dans les Yvelines près d'une cinquantaine de communes qui n'auraient pas atteint leurs objectifs SRU (18 pour les deux périodes triennales 7 et 8).

Ce qui est intéressant, c'est le fait que la DDT envoie avec ce dossier des annexes dont le courrier du Président du Département des Yvelines, qui explique les dispositifs mis en place par le Département pour aider à la construction de logements sociaux sur les territoires, dont la convention. C'est là un travail en commun et la collectivité départementale s'engage de façon très forte quitte à s'opposer à certains maires.

Le Bail Réel Solidaire est aussi un dispositif intéressant pour l'accession à la propriété des ménages les plus modestes ».

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'adhésion au dispositif Prévention Carence du Conseil Départemental des Yvelines.

10 - AIDE FINANCIERE A LA FORMATION BAFA (BREVET D'APTITUDE A LA FONCTION D'ANIMATEUR)

Mme BILLAUDEL : « Mes chers collègues, comme tous les ans, je vous propose de nous autoriser à verser un montant de 150 euros pour les jeunes qui nous apporteraient leur bulletin d'inscription à la troisième phase du BAFA puisque je vous rappelle que le BAFA se compose d'une première phase théorique, puis une phase pratique, et ensuite un perfectionnement.

L'année dernière nous avons eu 4 jeunes qui en ont fait la demande, je ne vous cache pas que je crains qu'en 2020 nous n'en ayons pas beaucoup, parce que je crois que les stages BAFA avec le COVID, il doit y avoir pas mal de restrictions. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas voter cette opportunité. Je vous remercie par avance pour eux. »

Mme CHOPARD : « Nous allons voter pour cette délibération, même si le fait que seuls 4 jeunes Viroflaysiens ou Viroflaysiennes aient demandé la subvention nous interroge. Il nous semble que ce dispositif est aujourd'hui peu visible, peu compréhensible par les jeunes. Mme BILLAUDEL nous a expliqué la démarche de la Ville et il nous semble important peut-être de changer de paradigme.

De se dire qu'aujourd'hui un parent qui lit le journal, qui informe le jeune de la possibilité d'une subvention et qui l'aide à écrire le courrier à la Ville, ce n'est peut-être pas la meilleure façon pour mobiliser l'enthousiasme des jeunes, ou tout au moins leur mobilisation sur ce diplôme qui n'est pas seulement un moyen pour eux de gagner un peu d'argent, mais qui est aussi un vrai élément discriminant sur les CV et qui permet pour des jeunes qui débutent dans la vie professionnelle d'avoir déjà une expérience qu'ils peuvent valoriser, de prise de responsabilité, d'insertion dans la vie économique.

Nous souhaitons que ce dispositif soit pensé différemment, que peut-être les services de la Ville aident les jeunes à monter les dossiers administratifs plutôt que ça soit le jeune qui soit obligé de demander l'aide, mais au contraire que les services soient plus aidant sur le montage du CV, sur la mobilisation des autres aides notamment départementales ou de la CAF.

Et nous avons également noté que la Ville prend des stagiaires, dans le cadre de la troisième partie de la formation BAFA, certaines Villes, une Ville voisine des Yvelines rémunère les jeunes stagiaires. Ils sont payés un peu plus de 10 euros de l'heure pour plus de 9 heures de travail par jour, donc à l'issue de leur stage, ils ont gagné à peu près 1 400 euros, la Ville considérant que le travail qui a été fourni, la prestation est à la même hauteur que les vacataires ou le personnel communal.

Nous demandons à ce que le dispositif soit peut-être pensé différemment. »

Mme BILLAUDEL : « Je suis quand même très étonnée qu'ils soient rémunérés 1 400 euros pour ce stage, puisque le stage pratique dure 10 jours, or 1 400 euros c'est le salaire pour un mois complet.

Comme je vous l'ai expliqué, nous prenons les jeunes en stage pour la partie qui correspond au BAFA. Ils ne sont pas rémunérés, mais en général le stage se prolonge et pour le reste, bien entendu ils sont rémunérés dans la mesure où nous pouvons les accueillir puisque nous n'avons le droit qu'à un certain nombre de non-diplômés, l'encadrement de nos animations étant très réglementé par la DDCS.

J'ai entendu, et l'autre jour nous en avons discuté, et c'est vrai qu'il faut que l'on ait d'autres moyens d'action, peut-être par Instagram pour mobiliser les jeunes. Quant à la partie administrative, je vous garantis que pour demander l'aide à la Ville de Viroflay c'est juste un petit courrier à M. le Maire : « J'ai passé mon BAFA, ci-joint le, » et je pense que cela fait partie de la responsabilisation des jeunes aussi d'être capable de faire ce genre de choses. Et c'est dans cet esprit-là quand ce sont les parents qui nous interpellent, nous expliquons aux parents : « Aidez votre enfant à le faire, mais que ce soit le jeune qui fasse la démarche ». Que ce ne soit pas papa ou maman qui écrive « mon fils va faire le BAFA ». Je pense que cela fait partie de l'acquisition de l'autonomie, c'est très important. Mais je vous rejoins en revanche sur le comment transmettre l'information à cette tranche d'âge qui, comme je vous l'ai expliqué, une vraie difficulté. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'aide financière à la formation BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur).

11 - SUBVENTION ENSEIGNEMENT PRIVE : DEMANDE D'AVANCE

Mr LEBRUN : « Pour revenir au logement social, je voulais dire aussi que dans les documents qui vous ont été transmis pour le compte administratif, il y a aussi la liste des garanties d'emprunts données par la Ville de Viroflay à des bailleurs sociaux.

Et j'aime bien chaque année rappeler le niveau de garantie donné par la Ville au niveau des bailleurs sociaux : 61 millions d'euros d'emprunt en valeur d'origine sont garantis par la Ville de Viroflay aux bailleurs sociaux C'est aussi grâce à cela que nous aidons à réaliser du logement social, ce qui nous permet aussi d'obtenir un contingent d'attribution. Contingent qui je vous le rappelle, peut être amené à disparaître en cas de carence avérée et prononcé par le Préfet, ce contingent étant repris par le Préfet en même temps que le contingent préfectoral.

Je ne vais pas rouvrir le débat, mais je vous invite à constater l'évolution, même d'année en année de ces garanties d'emprunt, preuve que des projets de construction et de nouveaux logements sociaux voient le jour sur Viroflay. Ce n'est pas très difficile, il suffit de regarder les grues.

Le point suivant, c'est Mme BILLAUDEL qui va poursuivre, et qui concerne une demande d'avance pour les subventions à l'enseignement privé. »

Mme BILLAUDEL : « Nous versons à l'école Saint-François d'Assise une subvention jusqu'à maintenant uniquement pour les élèves élémentaires viroflaysiens. Depuis l'obligation à la scolarité à partir de 3 ans, nous allons devoir verser également une subvention pour les maternelles.

Le COVID est passé par là, nous n'avons pas eu vraiment le temps de procéder au calcul, ni de rencontrer le diocèse, que nous rencontrerons le 8 septembre. En attendant, l'école Saint-François d'Assise a quand même besoin de préparer sa rentrée scolaire, et elle nous a demandé si nous pouvions lui verser un acompte de 30 % calculé sur le montant de la subvention qu'elle a touchée en 2019. Je vous propose d'autoriser M. le Maire à verser 17 159 euros à cette association, et je reviendrai devant vous probablement en septembre ou début octobre pour vous proposer de voter le montant de la subvention pour les maternelles et pour les élémentaires.»

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la demande d'avance de la subvention à l'enseignement privé de l'école Saint-François d'Assise.

12 - LANCEMENT D'UN CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'OPERATION DE REHABILITATION DU GYMNASSE DES PRES AUX BOIS

Mr LEBRUN : « Nous passons à la dimension sport et c'est Mme PILICHIEWICZ, Conseillère Municipale déléguée au sport qui va vous la présenter.»

Mme PILICHIEWICZ : « Pour réhabiliter le gymnase des Prés aux Bois, il est nécessaire de lancer une procédure spécifique dite « concours ». Elle est utilisée lorsque le montant des travaux dépasse un seuil de 5,2 millions d'euros et nous sommes sur ce gymnase à une prévision de 6,6 millions euros plus une option éventuellement escalade d'un montant de 600 000 euros

Nous avons exposé le projet à l'UMSV et attendons leur retour sur l'opportunité de choisir l'option.

Les étapes de la procédure sont les suivantes : le Conseil Municipal, ce que nous allons débattre ce soir, fixe le nombre des membres du jury à 12 personnes, dont les membres de la

CAO, plus un tiers d'architecte et un tiers de personnes extérieures dites qualifiées. La Ville lance ensuite un appel à candidatures par la plateforme des marchés publics pour choisir trois équipes selon les critères compétences des équipes, composition des équipes, référence dans le même domaine.

La réception des candidatures est prévue début septembre et le jury se réunira pour déterminer les 3 candidats admis à présenter une offre. Le cahier des charges leur sera ensuite acheminé et les équipes auront 3 mois pour travailler. En avril 2021 le jury sélectionnera le lauréat et invite le Maire à la négociation. Il y a ensuite un dépôt de permis de construire, des études techniques, le lancement des marchés de travaux et le début des travaux qui serait estimé au dernier semestre 2022.

S'agissant de la nature des travaux : la bulle existante va être détruite. En sous-sol on envisage de faire une salle de tennis de table et des parkings, à peu près 20 places. Nous allons relier les deux bâtiments pour pouvoir faire des vestiaires, gagner la place perdue et réhabiliter les salles.

Les salles polyvalentes, la salle de gymnastique resteront à l'identique selon le souhait de l'USMV.

Il est donc demandé au Conseil d'autoriser Mr le Maire à organiser un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase, de désigner en tant que membres du jury ayant droit délibératoire les membres de la CAO, de fixer à 12 les membres du jury, d'autoriser Mr le Maire par arrêté nominatif les personnalités indépendantes disposant d'une qualification professionnelle particulière d'architecte et également les personnalités indépendantes en tant que jury. Et autoriser M. le Maire à arrêter à trois la liste des candidats admis à présenter un projet.»

Mr LEBRUN : « Et le dernier point c'est de fixer à 30 000 euros la prime pour au moins les deux groupements sélectionnés qui ne seraient pas retenus par le Maire à l'issue du travail du jury de concours. C'est important de pouvoir aussi rémunérer, même si ce n'est souvent pas à la hauteur du travail qui est réalisé, mais je trouve que 30 000 euros c'est déjà une somme qui n'est pas négligeable.

Je précise que le programme tel qu'il a été décrit par Paola PILICHIEWICZ, c'est un programme que je qualifie dans ses grands principes. Dire le tennis de table, la salle de sport collectif, l'accessibilité, l'amélioration des performances thermiques, tout ça fait partie évidemment de l'ensemble du projet. Pour l'instant l'idée c'est de dire : « On crée le jury, on sélectionne les trois équipes les plus habilitées en tout cas à faire cette opération, et après on donne un cahier des charges au mois de septembre qui soit un cahier des charges assez précis et qui permette aux trois équipes de travailler sur ces différents principes. »

Évidemment on n'a pas de dessin, de perspective actuellement, ce sont uniquement des principes qui ont été travaillés depuis déjà plusieurs mois avec l'USMV sur les demandes de l'USMV. Nous avons eu un courrier en décembre 2019 de l'USMV, ils savaient qu'on allait travailler dessus, donc ils nous ont dit : « On aimerait bien avoir ça, ça et ça », on a regardé et on répond à la quasi-totalité de leur demande qui était totalement raisonnable, on va même parfois plus loin, notamment dans le tennis de table par rapport à leur demande initiale.

Et je précise qu'au niveau des membres du jury on va faire appel aux membres de la Commission d'Appel d'Offres qui ont été désignés une fois précédente, et je précise ce que j'ai déjà dit à Mme ÉGAL, Mme ÉGAL ne faisant pas partie des membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres, je vais certainement trouver un moyen de l'intégrer comme étant une personnalité qualifiée dans les six autres personnes pour qu'elle puisse participer, elle ou un membre de son équipe, au jury de concours.

Donc y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Mme CHOPARD ? »

Mme CHOPARD : « Nous regrettons que ces travaux de rénovation ne s'appuient pas sur un audit des besoins certes actuels, mais surtout sur une évaluation des besoins prospectifs d'un futur public sportif, tant sur les pratiques, sur l'adaptabilité des équipements actuels, en

termes d'accessibilité tout handicap, de handisport ou autre, ce diagnostic général vous ne l'évoquez pas, donc j'imagine qu'il n'existe pas. Faute d'anticipation, un emplacement réservé qui se situait rue Joseph Bertrand et rue des Prés aux Bois, pas très loin du gymnase actuel, mais par contre accessible pour les véhicules, puisque sur une voirie suffisamment large pour accueillir des flux de dépose-minute, a été abandonné alors même qu'il aurait permis la création d'un équipement accessible, rationnel et moderne.

Nous n'allons bien sûr pas nous opposer à la réhabilitation du gymnase actuel, mais nous regrettons qu'il n'y ait pas eu une réflexion plus large et si je peux me permettre une expression familière, on a un peu l'impression qu'on bricole avec ce qu'on a. »

Mme ÉGAL : « Lors du débat d'orientation budgétaire en janvier 2020, il nous a été dit qu'il y avait un programmiste qui était chargé de l'étude de la réhabilitation du gymnase des Prés aux Bois, qu'il y avait plusieurs scénarios possibles, que le programmiste avait consulté le service des sports, qu'il s'appuyait sur un diagnostic des bâtiments, qu'il avait connaissance des demandes du président de l'USMV et de ses propositions. Et à ce moment-là il n'a pas été possible d'en savoir davantage.

Nous savons que ce projet a fait l'objet d'une présentation en début d'année à un groupe restreint de personnes, présentation à laquelle les élus minoritaires alors en fonction n'ont pas été invités. En pleine campagne électorale, une telle réunion est très discutable quant au respect des pratiques démocratiques, mais laissons cela aujourd'hui, nous sommes en juillet, c'est déjà loin.

Vous nous proposez maintenant de créer une Commission d'Appel d'Offres en tant que Jury du concours de maîtrise d'œuvre pour ce projet. Compte tenu de l'importance de l'investissement envisagé, nous sommes très favorables à ce principe et comptons bien prendre une part active dans ce dossier. Donc je vous remercie pour la proposition qui a été faite. Cependant cette délibération semble partir du postulat que le contenu du cahier des charges – peut-être pas du cahier des charges, mais du dossier – qui définira l'appel d'offres et qui va conditionner ce projet est approuvé. Lors de la réunion de lundi, consacrée à des points spécifiques d'évolution du PLU, nous avons découvert un projet d'implantation et quelques éléments du projet. Nous ne comprenons pas que le projet envisagé ne nous soit pas présenté de façon plus complète ce soir, à l'occasion de cette délibération. D'autant que j'ai noté il y a quelques minutes que l'objectif est d'avoir un cahier des charges en septembre. Juillet, août, septembre, on y est.

À quel moment les Viroflaysiens seront-ils consultés pour donner leur point de vue sur ce projet dont la réalisation impacte les 50 années à venir ? Beaucoup pratiquent un sport, souhaiteraient en pratiquer ou ont des enfants qui en pratiquent, ont des idées d'évolution et auront un avis pertinent, en plus de celui de l'USMV. Par exemple, a-t-on prévu des espaces de convivialité qui permettraient aux parents d'échanger pendant que leurs enfants pratiquent une activité, comme à la MJC de Chaville ? Ce lieu peut-il favoriser les liens entre les générations ? Nous sommes ici les porte-parole des Viroflaysiens qui souhaitent prendre part à la réalisation des projets structurants de la Ville. Vous avez lancé un questionnaire pour les marchés dont le succès prouve que les Viroflaysiens sont prêts à donner leur avis. Ce projet est un des plus importants investissements engagés par la Ville. Avec un budget de 6,6 millions d'euros, il concerne un équipement – je l'ai déjà dit – qui sera utilisé par plusieurs générations à venir. Dans le magazine de juin, vous écrivez que vous allez lancer les réflexions sur la rénovation intégrale du gymnase des Prés aux Bois. Alors que nous constituons un Jury pour sélectionner la maîtrise d'œuvre qui réalisera ce projet, pouvez-vous nous expliquer comment les Viroflaysiens participeront à la réflexion ? Merci de votre écoute. »

Mr LEBRUN : « On peut faire des procès d'intention en permanence. La question de la rénovation du gymnase des Prés aux Bois existe depuis quelques années déjà. La preuve, le

PLU 2013 effectivement, faisait état d'un emplacement réservé, et vous savez pourquoi il n'a pas été maintenu, pour les raisons que vous savez.

Simplement, affirmer que nous avons organisé une réunion en période électorale sur le gymnase alors qu'en réalité, il s'agissait d'une réunion de présentation au bureau de l'USMV comprenant également des membres relevant de listes qui se présentaient est parfaitement erroné. Nous voulions nous assurer que les demandes de l'association avaient bien été comprises. Le sport à Viroflay est géré par l'USMV au sein de bâtiments publics. Il est naturel, de se rapprocher de l'USMV, pour connaître leurs besoins actuels et futurs. Ils ont environ 4 000 adhérents, ils ont les animateurs, ils connaissent les difficultés qui existent et après c'est avec eux qu'on discute en grande partie.

J'avoue que la proposition faite de la pratique de l'escalade a été accueillie de façon un peu réservée, ce que je regrette d'ailleurs. Mais je crois que cette orientation nouvelle est en train de faire son chemin, et c'est pour cela que l'on a créé cette en option d'autant plus que lors des prochains JO, l'escalade devient une discipline olympique.

Il y aura une visibilité encore plus importante sur cette discipline et nous ne faisons qu'anticiper les évolutions. Peut-être que dans 30 ans, certaines disciplines disparaîtront complètement, je n'en sais rien. Une certitude, nous ne pourrons développer l'athlétisme faute de place. L'avenir nous incitera à travailler davantage en intercommunalité pour essayer d'exploiter au maximum les équipements sportifs qui existent.

Nous allons créer un équipement qui va offrir plus d'aisance, un meilleur confort, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou en handicap. Toutes les salles seront accessibles sans difficulté afin de développer l'handisport à Viroflay en partenariat avec l'USMV qui est en mesure de le faire, Cela m'a paru de bon aloi de travailler avec l'USMV, et ensuite d'intégrer dans le jury de concours, l'ensemble des composantes du Conseil Municipal avec les listes minoritaires ».

Mme ÉGAL : « Vous avez effectivement consulté l'USMV, mais il y a d'autres utilisateurs des gymnases, comme la danse, il ne faut pas oublier les associations qui ne relèvent pas de l'USMV. Vous avez parlé de l'escalade et c'est une opportunité qui me paraît intéressante, mais je suis étonnée qu'on ne regarde pas plus largement ce qui pourrait être fait dans un établissement comme celui-là. On a déjà rénové l'autre gymnase, il y a eu beaucoup de remarques suite à cette rénovation, je ne sais pas si toutes les remarques qui ont été faites ont été intégrées dans ce nouveau dossier, j'espère qu'on n'a pas perdu les constats qui avaient été faits et qui posaient quelques difficultés pour les utilisateurs de cet espace.

Donc je regrette qu'on arrive aujourd'hui à quelque chose qui semble déjà extrêmement avancé, et je comprends que l'USMV a été associée au sujet, mais je regrette l'absence sur un projet aussi structurant d'une consultation plus générale sur le devenir de cet établissement sur le long terme.»

Mr LEBRUN : « D'accord, mais on ne prévoira pas quel sport sera pratiqué dans 50 ans. Simplement, un des éléments fondamentaux, concerne la salle de tennis de table qui était trop petite pour y faire des compétitions ou l'entraînement. Avec une salle beaucoup plus grande, d'un seul tenant, l'activité pourra se développer y compris avec les écoles qui leur ont apporté de nouveaux adhérents.

Il y a la question des sports collectifs. Actuellement on a une salle de sport collectif à Viroflay, qui est le gymnase de Gaillon avec une cohabitation peu aisée entre le volley et le basket, notamment pour les matchs officiels. On va créer une deuxième salle de sport collectif qui permettra d'avoir, concomitamment des compétitions le week-end de volley et de basket.

Nous ne créerons pas une troisième salle de sport collectif à Viroflay c'est une évidence. Il faut la place, il faut les moyens, il faut l'entretenir. On aura déjà une piscine, je pense que c'est aussi un élément différenciant pour Viroflay par rapport à d'autres communes voisines notamment.

On peut essayer de se projeter à X années, ce qui compte c'est de se dire comment fait-on pour avoir un équipement qui soit confortable, accueillant, pas trop spécialisé sur telle ou telle discipline, adaptable et évolutif. C'est plus compliqué pour l'escalade car il faut prévoir la structure ».

Mme ÉGAL : « Je regrette encore ne n'avoir pas été associée au projet ».

Mr LEBRUN : « Ce n'est pas un projet, c'est une préprogrammation qui détermine les espaces nécessaires, et leur dimensionnement pour pouvoir accueillir l'ensemble des demandes de l'USMV et les problématiques liées (stationnement, accès...). Ce programme va devenir le cahier des charges qui permettra aux 3 équipes choisies d'élaborer un projet de fonctionnement, un projet architectural ».

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation du gymnase des Prés aux Bois.

13 - AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Mme COTTIN : « Chers collègues, le Contrat Enfance Jeunesse de la Ville de Viroflay signé avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à échéance le 31 décembre 2018. Il convient de le renouveler pour la période courant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022. Pour information, ce Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement et à l'amélioration de l'offre de services destinée aux enfants de 0 à 17 ans révolus. C'est un dispositif qui est géré par la CAF en vue de proposer des actions de loisirs pour les enfants et les jeunes. Il repose sur un mode de financement qui prend en compte la fréquentation annuelle des usagers, pour les actions contractualisées et une part de coordination. Ces objectifs définis par la CAF sont de favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et de rechercher l'épanouissement et l'intégration des enfants et des jeunes dans la société. Ce Contrat Enfance Jeunesse est le dernier que nous signons avec la CAF sous cette forme-là puisque le prochain contrat que nous signerons avec la CAF s'appellera une convention territoriale globale, on en aura plus d'éléments courant 2022-2023. À suivre.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet de Contrat et d'autoriser Mr le Maire à signer tout document lié à ce contrat. »

Mme SÜBERKRÜB : « Mr le Maire, mes chers collègues, lors des échanges pendant la commission, nous avons bien noté votre volonté d'offrir plus de services pour les jeunes. Nous nous félicitons de cette volonté et sommes prêts à travailler avec vous d'une manière constructive à cette offre, et nous allons voter pour cette délibération. »

Mme CHOPARD : « La liste VCV approuve également la signature du protocole d'accords avec la CAF, elle arrive 18 mois après le début de sa mise en œuvre, nous n'avons pas été logiquement associés à son élaboration, mais nous faisons confiance à l'équipe qui poursuit son travail sur la pertinence des démarches.

Nous espérons une exposition des réalisations et des ambitions futures pour les prochaines années devant la Commission, nous demandons également à être associés à l'élaboration de

la réponse pour la signature de la prochaine convention territoriale globale, qui déterminera les budgets et les projets pour l'après 2022. S'il s'agit de gérer prudemment et de reconduire les activités pertinentes investies par les Viroflaysiens, il faut également savoir proposer une offre nouvelle, notamment pour profiter des aides des institutions comme la CAF. »

Mme COTTIN : « Je vous remercie, mais je pense que qu'il y a malheureusement de moins en moins d'aides. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

AUTORISE Mr le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

14 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SOCIALES

Mme COTTIN : « Lors de la séance du 2 mars 2020 dédiée au budget, le Conseil Municipal a voté une enveloppe globale pour les associations locales. Afin de procéder au versement de leur subvention, il est nécessaire d'individualiser le montant versé aux associations sociales. Elles vous sont présentées sur le tableau devant vous. Le montant global de ces subventions s'élève à 6 900 euros, et il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant afférent à cette délibération et à la suivante accessoirement. »

Mme SÜBERKRÜB : « J'avais demandé lors de la Commission d'avoir accès aux dossiers de demandes fournis par les associations. Or, lors de la Commission, on m'a répondu que ces dossiers comportaient des informations confidentielles qui ne pouvaient pas être transmises. Néanmoins nous souhaitons à l'avenir avoir accès à certaines informations, à minima le projet de l'association, le montant demandé et la raison éventuelle de la réduction d'attribution. Cela nous donnerait la possibilité d'apprécier les besoins de ces associations et de voter en connaissance de cause. »

Mr LEBRUN : « Je vais vous répondre sans ambiguïté: vous n'aurez pas accès aux dossiers de demande de subvention des associations. »

Mme ÉGAL : « Je ne peux pas prendre part au vote parce que je suis membre d'une des associations.»

Mr LEBRUN : « Je demande d'ailleurs à tous ceux qui ont un mandat dans un des bureaux associatifs d'une de ces associations de bien vouloir l'indiquer.»

Mme CHOPARD : « Nous approuvons le versement aux associations, pour autant nous nous étonnons du faible montant alloué et nous pensons qu'un soutien plus proactif permettrait peut-être de générer plus de mobilisation des associations sur Viroflay. »

Mr LEBRUN : « Nous ne voyons qu'une partie de l'aide au travers de la demande de subvention. En effet, les aides logistiques en prêt de salles, mises à disposition de personnel pour ces associations ne sont pas présentées ici. Je prends l'exemple, de l'AEV qui dispose d'un local pour son activité, de La Croix Rouge pour laquelle 2 fois par mois un camion de la Commune se rend à la banque alimentaire pour récupérer les denrées alimentaires Il y a en fait de nombreuses aides en nature qui ne sont pas valorisées. La plupart du temps, les

montants demandés par les associations sont pris en compte. Nous travaillons avec toutes. Un partenariat existe entre elles, la Ville et le CCAS pour travailler au bien-être des Viroflaysiens.

Laure COTTIN me fait passer un document intéressant. Le Conseil d'Administration du CCAS a voté ce mardi son compte administratif qui comporte une ligne d'appel à projets. Au final aucun projet n'a été présenté par les associations de Viroflay dans le domaine social, alors qu'on avait prévu au budget aux alentours de 6 000 euros.

Nous préférons pouvoir dire : « Si vous avez des projets, venez nous les présenter plutôt que financer du fonctionnement chaque année et qui se noie dans la masse. » Le projet me paraît quelque chose d'important et là en l'occurrence il n'y a eu aucune réponse, malgré une communication dans le magazine, un courrier dédié aux associations

Antoine BEIS, conseiller municipal délégué à la Vie associative sera chargé d'accompagner le secteur associatif pour une meilleure visibilité, vers des conseils juridiques ou financiers. La partie financière est certes importante mais la qualité de la collaboration avec la Ville reste essentielle.

Je souhaiterais formuler une remarque. Le budget a été voté en mars dernier, avec l'enveloppe globale allouée au secteur associatif. Nous avons décidé le montant attribué à chacune des associations, mais par prudence, étant en période électorale nous avons choisi de décaler la délibération d'attribution après les élections. En 2021, nous reprendrons le calendrier habituel.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés (Madame EGAL ne participant pas au vote)

APPROUVE le montant des subventions allouées aux associations sociales.

15 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Mr BEIS : Mr le Maire, chers collègues, la Ville de Viroflay souhaite allouer des subventions aux associations locales et diverses qui contribuent à l'accompagnement et au bien-être des Viroflaysiens dans leur quotidien, et qui de façon plus générale participent au dynamisme de notre cité et de notre Ville.

Il s'agit d'associations multisectorielles dans le secteur de la jeunesse, les associations patriotiques, le secteur loisir et culture, et les associations de commerçants.

Pour rappel, ces subventions se font à partir des demandes des associations, qui présentent leur rapport d'activité, les projets à venir. Cette dépense sera ici imputée au budget 2020. Il vous est donc proposé d'accorder une subvention aux associations pour un montant total de 18 715 euros et de donner pouvoir à Mr le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération. »

Mme CHOPARD : « Mr le Maire, chers collègues, il serait intéressant que vous puissiez nous communiquer pour une meilleure compréhension des montants proposés les raisons motivées des évolutions à la baisse ou à la hausse des dossiers de subvention. Par ailleurs, je renouvelle ma remarque sur le soutien administratif aux associations. Vous dites qu'effectivement certaines structures sont tellement peu outillées qu'elles en oublient de demander des aides financières, un nouveau dispositif va s'imposer à elles à partir de 2020 puisqu'elles sont soumises à la rédaction d'un plan comptable. Le plan comptable des associations va intégrer la valorisation du bénévolat, cela ne sera pas sans conséquence pour les collectivités locales et donc pour la Ville de Viroflay qui a tout intérêt à se former et à

former les associations à comprendre ce qui leur est demandé et à les aider à le mettre en œuvre.

Cette valorisation ou tout au moins la prise en compte du nombre d'heures passées par les bénévoles pour leurs activités associatives peut s'apparenter à une forme de délégation d'un service communal vers un service associatif. »

Mr FLORENCE : « Lors de la Commission de mardi, nous avons manifesté notre volonté d'examiner les demandes plus en détail afin de pouvoir moduler ses demandes suivant les projets présentés et la trésorerie.»

Mme BILLAUDEL : « Oui, je voulais juste apporter une petite précision. Concernant la subvention à la P.E.V ., le montant est plus important, car il s'agit d'une régularisation sur l'année dernière.»

Mr LEBRUN : « Je vous propose que l'année prochaine, soient inscrits sur les rapports de présentation les montants alloués à l'association l'année précédente et la proposition.

Mr ISSAKIDIS : « Je voulais juste mentionner qu'en 2017 a été créé sur la base de l'ancienne réserve parlementaire un fonds qui s'appelle Fonds de Développement de la Vie Associative. Depuis 2017, les associations ont un accès direct à ce Fonds, qui peut venir aussi en complément de ce que chaque commune ou autre contributeur peut verser à ces associations.»

Mr LEBRUN : « J'ajoute une remarque sur le nouveau plan comptable associatif. La Ville peut accompagner les associations à le remplir, mais au final, je pense que cela ne servira à rien sauf pour les grosses associations qui ont les moyens de valoriser le bénévolat (c'est une information effectivement qui apparaîtra dans les comptes en annexe, dans les comptes 800 et quelques). Il faudrait également valoriser non seulement le bénévolat, mais aussi toutes les contributions en nature : tous les prêts de salles, toute la logistique, le prêt d'un camion. Or, en pratique, la Ville n'est pas en mesure de mettre en place une comptabilité dédiée pour répondre à cette nouvelle norme.

Je vous donne mon sentiment. Le nouveau plan comptable est plus une usine à gaz qu'autre chose. Je ne connais pas le budget de la FCPE du collège par exemple, pour chiffrer, parce qu'il y a des représentants de la FCPE du collège qui siègent au Conseil d'Administration, il faut qu'ils comptent leurs heures au Conseil d'Administration, qu'ils comptent leurs heures à distribuer des papiers, à les rédiger.

Je suis souvent très dubitatif sur ces nouvelles mesures qui exigent une lourdeur administrative sans pour autant améliorer le pragmatisme.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés (Monsieur LE PIVAIN, Madame TESTON, M. PERRIER ne participant pas au vote)

APPROUVE le montant des subventions allouées aux associations locales.

16 - CONVENTION AVEC LA VILLE DE CHAVILLE POUR UNE PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT A LA PROGRAMMATION CULTURELLE DE SPECTACLES VIVANTS

Mme HERMANN : « Mr le Maire, mes chers collègues, vous savez que la Ville de Viroflay propose dans son auditorium un certain nombre de spectacles et elle a souhaité élargir et

développer sa programmation de spectacles qui pour l'instant était surtout axée vers le jeune public et accompagnée de représentations scolaires et d'élargir le public à un public plus adulte, voire à des collégiens. Dans ce cadre-là, on a souhaité se rapprocher de la Ville de Chaville qui dispose d'une salle de spectacle conséquente, et qui a l'habitude de programmer de nombreux spectacles d'ailleurs auxquels de nombreux Viroflaysiens sont abonnés.

L'objectif de la convention est de confier à Chaville la partie programmation, c'est-à-dire le choix des spectacles, sachant que Chaville nous propose un certain nombre de spectacles dans lesquels on choisit les spectacles qui nous intéressent. Les services de Chaville assurent toute la partie administrative et technique et la Ville garde la partie sélection et la partie communication. Ce travail fait l'objet d'une convention pour un montant de prestation globale de 15 000 euros qui sera facturée en trois termes de 5 000 euros.

La durée de cette convention est fixée à un an, l'idée est de voir ce que donne cette collaboration dans la saison culturelle 2020-2021.

On a établi un programme dont vous aurez la primeur dans la plaquette culturelle qui vous sera distribuée fin août début septembre. Nous verrons comment cela fonctionne, mais je pense qu'on arrivera à voir des spectacles de qualité avec une jauge de 200 personnes. Les spectacles pourront tout à fait convenir à un public Viroflaysien et un public chavillois, voire même tout autre public. »

Mme CHOPARD : « L'équipe de « Viroflay C'est Vous » est attachée au développement d'une politique culturelle pour tous ; elle soutient donc cette proposition d'une convention avec l'Atrium de Chaville. Cette ouverture sur ce binôme SEL de Sèvres et Atrium de Chaville que nous souhaitons, donne des perspectives et une dynamique pour l'avenir intéressante. La complémentarité des salles permet une addition des forces et aujourd'hui on constate que 50 % des abonnés de l'Atrium sont Viroflaysiens. Donc il y a une vraie légitimité à conventionner.

Nous proposons pour améliorer la coordination et la communication entre ces lieux de diffusion de dire que cette convention de prestation de choix d'achats et de spectacles est nécessaire dans un premier temps. Mais nous proposons d'aller au - delà et de solliciter le Maire de Chaville afin d'intégrer d'ici l'année prochaine les instances de décisions de l'Atrium. Aujourd'hui c'est le cas pour la Ville de Sèvres et la Ville de Ville-d'Avray. Un élu de Viroflay présent au sein du Conseil d'administration de l'Atrium pourrait permettre une vraie collaboration et la construction d'une offre pérenne au service de la dynamique de nos Villes. »

Mr FLORENCE : « Créer des conventions de coopération avec les Villes voisines nous paraît tout à fait pertinent pour optimiser et diversifier notre offre. Cette convention porte sur les spectacles vivants tout publics et jeunes publics. C'était une des cibles privilégiées de la programmation culturelle de Viroflay, Mme HERMANN vient de nous préciser et nous l'avait précisé en Commission, votre souhait de présenter une offre diversifiée à destination des jeunes depuis les adolescents jusqu'aux jeunes adultes. C'était une demande que nous avons faite ces dernières années, nous serons donc attentifs à sa concrétisation. Nous voterons pour cette délibération. »

Mr LEBRUN : « Merci Mr FLORENCE de votre explication de vote.

Sur la question de la collaboration avec Chaville et notamment l'Atrium, c'est un démarrage. Il faut voir comment cela fonctionne avant d'aller plus loin. Il se trouve qu'on a profité du départ d'un agent de la Ville pour trouver avec Chaville un mode de fonctionnement différent. J'en ai discuté avec le Maire de Chaville, et on s'est trouvé en phase sur ce point-là en disant : « On commence comme ça et on verra après. »

Vous savez, dans le cadre des mariages, il ne faut jamais bousculer les choses. On apprend, on s'approche et on verra ce qu'il en est un peu plus tard. En tout cas l'offre est complémentaire.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la convention avec la Ville de Chaville pour une prestation d'accompagnement à la programmation culturelle de spectacles vivants.

17 - AVENANT A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE AUX MARCHES ALIMENTAIRES

Mme CARON : « Mr le Maire, mes chers collègues, la Ville a conclu un contrat de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation des marchés d'approvisionnement avec la société le Comptoir Des Marchés. Ce contrat a été conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016. Ce dernier arrivant à échéance au 31 décembre 2020, il convient d'engager une procédure de renouvellement. Néanmoins, la Ville a missionné un bureau d'études pour assister les services afin notamment d'étudier le devenir de la Halle Leclerc et afin aussi d'améliorer l'offre proposée en tenant compte des nouveaux usages autour de ces prestations de marché d'approvisionnement. Les marchés sont en effet une des clefs de l'attractivité d'une Ville.

À ce sujet notamment nous avons lancé une enquête en ligne en mai, auprès des Viroflaysiens et nous nous réjouissons aujourd'hui d'avoir reçu 600 participations à cette enquête. Bien entendu, le résultat de cette étude sera restitué aux Viroflaysiens et ce sera le début d'une réflexion pour nos futurs marchés.

Ceci étant dit, nous avons un autre point plus technique. Un diagnostic technique de la Halle Leclerc et du parking a dû également être réalisé pour identifier les travaux de mise aux normes. Les conclusions de ces études doivent être rendues courant été 2020.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Mr le Maire à signer l'avenant numéro 1 de ce contrat de délégation de service public, pour la gestion et l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville de Viroflay en le prolongeant de 6 mois jusqu'au 30 juin 2021.

Je précise aussi que la Commission de Délégation de Service Public a rendu un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition. »

Mr FLORENCE : « Mr le Maire, mes chers collègues, au-delà de la prolongation, le sujet essentiel sera de savoir ce que nous allons faire ensuite. Nous serons bien sûr preneurs du retour prévu à la rentrée sur le diagnostic technique. Parallèlement, Mme CARON vient de préciser une enquête est menée auprès de la population. Elle semble un succès et nous trouvons positive cette consultation des Viroflaysiens. Elle va permettre de connaître les aspirations des habitants et d'y répondre. Ces aspirations ont pu changer ou être accélérées par le confinement : demande de production locale, drive, demande de marché d'une plus grande proximité – nous pensons au secteur Corby, les habitants de ce quartier jusqu'à la place Louis XIV sont très demandeurs de services de proximité – etc. En attendant de travailler sur ce projet, d'y apporter nos idées, nous sommes bien sûr favorables à cette prolongation. »

Mme CHOPARD : « Mr le Maire, mes chers collègues, l'équipe de Viroflay C'est Vous considère que la Ville doit pouvoir répondre aux évolutions des besoins des usagers en matière de diversité d'offre commerciale et de maintien d'un commerce de proximité actif. Nous soulignons l'effort qui a été fait pour concerter les habitants et nous regrettons que ce type de concertation n'ait pas pu être mis en œuvre sur la programmation sportive. Pour

maîtriser la gestion des marchés d'approvisionnement et adapter l'offre sans risquer que l'objectif soit contraire à celui d'un délégataire, il nous semble que la reprise du marché en gestion directe pourrait être étudiée. Cela permettrait à la Ville de mener des actions d'animation coordonnées, profitant aux commerçants des marchés, ainsi qu'à ceux qui sont implantés à l'année.

À ce titre, la réflexion sur les marchés doit intégrer le quartier Raphaël Corby en fort développement et souffrant actuellement de son éloignement et d'une absence d'offre commerciale suffisante. La liste VCV est favorable à la signature d'un avenant de prolongation de 6 mois à la Délégation de Service Public des marchés d'approvisionnement qui s'achève à la fin de l'année 2020 et indispensable pour des raisons administratives à défaut de pouvoir engager dans ce calendrier un appel d'offres ou mener une réflexion relative à la gestion alternative des marchés.

Au-delà de cette prolongation technique, nous demandons, comme je l'ai fait en préambule, à ce que la Ville mène une réflexion sans précipitation et après une large concertation de tous les acteurs concernés afin de définir un nouveau mode de gestion éventuellement, lui permettant d'en conserver la maîtrise, une maîtrise qui soit souple, afin de répondre aux attentes du plus grand nombre des Viroflaysiens. »

Mme CARON : « Je suis d'accord avec vos remarques. La ville a relancé la délégation de service public il y a 5 ans. On avait vraiment tout remis sur la table, en étudiant tous les modes de contractualisation possibles, aujourd'hui, nous poursuivons notre réflexion d'autant plus que la période récente a ouvert de nouveaux horizons et modes de gestion. Nous réfléchissons à l'adéquation entre le personnel, nos ressources humaines, les compétences et les missions qu'il y a à accomplir. Aucune piste n'est écartée. »

Mr LEBRUN : « Nous n'avons aucune idéologie particulière arrêtée sur la question des modes de gestion. Et effectivement il y a des modes hybrides qui n'existaient pas forcément précédemment.

Nous verrons quel est le meilleur moyen de gérer nos marchés à Viroflay, sachant que c'est un sujet extrêmement difficile d'arriver à faire vivre les marchés sur autant de sessions par semaine.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'avenant à la Délégation de Service Public relative aux marchés alimentaires.

18 - PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS MOBILISÉS POUR LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Mr LEBRUN : « La dernière délibération concerne le personnel et la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle pour tous ceux qui ont été mobilisés pour la gestion de la crise sanitaire que nous avons connue. Le Gouvernement a lancé la possibilité d'attribuer une prime défiscalisée et sans cotisation sociale d'un maximum de 1 000 euros pour les personnels mobilisés. Nous avons établi à Viroflay que certains effectivement s'étaient beaucoup mobilisés durant cette crise, et même parfois en étant au contact avec la population. Nous avons défini de grands principes pour attribuer cette prime qui sera d'un montant maximum de 1 000 euros, mais qui pourra être modulée, selon l'implication, selon le temps passé. La modulation et le choix des personnes se feront en fonction de trois critères principaux : ceux qui ont eu un surcroît significatif de travail, qu'ils aient été en présentiel ou

en télétravail, ceux qui ont connu des situations à risque en présentiel, et ceux dont les fonctions qui ont été exercées en présentiel ont été différentes de celles qu'ils exerçaient précédemment et qui leur a nécessité de s'adapter aux nouvelles fonctions qui leur ont été proposées pendant la durée des deux mois et quelques qu'a duré cette crise.

Donc je vous demande l'autorisation d'attribuer ces primes aux personnels que je définirai avec l'aide des services.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de la mise en œuvre de la prime exceptionnelle aux agents mobilisés pour la gestion de la crise sanitaire **selon les modalités suivantes** : Sont considérés comme particulièrement mobilisés au sens de l'article 1^{er} du décret du 14 mai 2020 les personnels :

- qui ont eu un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail,
- qui ont connu des situations à risque en présentiel,
- dont les fonctions exercées en présentiel ont été différentes de leurs fonctions habituelles dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

RAPPELLE qu'en application de l'article 8 dudit décret, les bénéficiaires de la prime, le montant alloué et les modalités de versements sont déterminés par l'autorité territoriale **dans la limite d'un plafond fixé à 1 000 euros par agent.**

DIT que l'attribution de la prime sera applicable au personnel de la commune de Viroflay, qu'il soit stagiaire, titulaire ou non titulaire et quel que soit la filière concernée.

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur le budget 2020.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Mr LEBRUN : « L'ordre du jour est épuisé. Vous avez eu dans le dossier qui vous a été envoyé la liste des décisions que j'ai pu prendre depuis mars dernier. J'ai veillé à ce que les dates et les intitulés soient les plus explicites. J'ai également relevé que ces décisions concernent principalement des marchés à procédure adaptée qui ont été soumis à la commission. »

Mme EGAL : « Je regrette et le redis encore une fois que nous n'ayons pas une connaissance des décisions prises durant la période de crise sanitaire que nous avons traversé. Nous avons bien compris que vous aviez été mobilisé par l'action. Néanmoins, nous attendions d'avoir un bilan plus explicite touchant cette période particulière pour une plus grande transparence. »

Mr LEBRUN : « Vous n'aurez pas ce bilan. Les décisions qui sont présentées au conseil municipal le sont dans le cadre des délégations données par le Conseil municipal au Maire (article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales). Ce sont des actes réglementaires. Il n'y en pas d'autres. J'ai pris certes avec Pauline Billaudel des décisions *de gestion courante* (par exemple obliger les commerçants du marché ou les clients à porter un masque, distribuer les masques à la population). Il s'agit de décisions courantes en relation avec les Adjointes et les services. Cela ne fait partie des actes réglementaires. Il n'y aura pas

de liste car cela n'a pas de sens. Je pense que nous avons pris les bonnes décisions. L'investissement des uns et des autres a été important voire au-delà. C'était complexe car les choses changeaient en permanence (cf protocole dans les écoles)..

Mme BILLAUDEL : Vous avez eu connaissance de ce que l'on a fait notamment par la voie du Facebook : les accueils d'enfants dans les crèches, dans les écoles, le commerce... Nous avons communiqué à l'occasion de cette situation si particulière. Mais nous aurions aussi pu rajouter que nous avons par exemple redistribué le stock alimentaire de la cuisine centrale aux EHPAD

19) MOTION APPEL A L'ETAT POUR UN PLAN D'URGENCE DE SAUVETAGE DES TRANSPORTS PUBLICS

Mr LEBRUN : « J'en reviens à la motion. Elle est adressée à l'Etat et au gouvernement sur la question d'établir un plan de sauvegarde des transports en commun sur la Région Ile de France. L'Etat a débloqué des fonds pour sauver les secteurs en difficulté : automobile, aérien, restauration, commerce avec un oubli : le secteur des transports.

Peu de personnes ont utilisé les transports pendant la crise et le confinement et le manque à gagner représente 2, 4 milliards pour Ile de France mobilités. IDF mobilités a des contrats avec la RATP et la SNCF et il va être difficile pour cet organisme d'honorer financièrement ses contrats. A la demande de la Présidente de la Région, Valérie Pécresse, nous avons avec l'ensemble des maires d'Ile de France choisi de présenter une motion auprès des conseils municipaux pour demander à l'Etat d'agir dans ce sens. La répercussion est le déficit de fonctionnement et le coup d'arrêt au renouvellement de matériel roulant pour certaines lignes, l'adaptation au handicap. Nous allons au devant de graves problèmes.

Je vous propose de voter cette motion qui sera transmise au Préfet et remontera aux plus hautes autorités. Il n'y a aucune raison pour que les transports d'Ile de France soient oubliés et l'Etat doit donner les moyens à la Région pour assurer sa mission de Service public. »

Mme CHOPARD « Nous allons voter cette motion. Cet appel à l'Etat vise à corriger une faille des compensations financières qui sont déjà prévues par l'Etat et qui s'adresse aux EPCI d'Ile de France. Or Ile de France Mobilités n'a pas ce statut et ne peut pas bénéficier de ces compensations. L'appel à l'Etat lancé par Mme Pécresse vient ajuster cette faille administrative. Le plan de soutien d'IDF mobilités dont la mission est d'organiser le service de transport régulier de personnes est indispensable pour éviter l'augmentation du pass Navigo de 20 €, qui serait inéquitable pour les Franciliens. Par ailleurs les énormes pertes liées à la crise remettent en question les grands investissements qui sont liées aux Jeux Olympiques Paris 2024. On ne peut méconnaître les retombées économiques pour la Région Ile de France.

Mr LEBRUN : Cela fait 2 ou 3 semaines que la demande est faite et on a rien vu venir. A partir du 7 juillet, la Région ne pourra régler ses créances selon Valérie Pécresse. L'Etat a été en mesure de dégager 7 milliards pour les entreprises en dehors du Fonds direct d'intervention. Il peut bien soutenir les opérations de transport public. Il est indispensable qu'il y ait unanimité. Toutes les communes ont voté dans ce sens.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE la motion réclamant un Plan d'urgence de sauvetage des transports publics telle que suit :

Appel à l'Etat pour un plan d'urgence de sauvetage des transports publics

Monsieur le Président de la République,

Face à une crise sanitaire sans précédent qui conduit le pays à affronter une crise économique et sociale majeure, il est urgent que l'Etat puisse adopter un plan de sauvetage des transports du quotidien, à l'image de ceux adoptés pour les secteurs du transport aérien, de l'automobile et de l'aéronautique, et en suivant l'exemple des gouvernements allemands, néerlandais et britanniques.

Les pertes de recettes voyageurs liées au confinement, à l'obligation de distanciation physique dans les transports et à la désaffectation de ces derniers, de même que les pertes de versement mobilités liées au chômage partiel et à la crise économique, sont estimées à 2,6 milliards d'euros en 2020 (1 milliard d'euros au titre du versement mobilité des entreprises non versé et 1,6 milliard d'euros de pertes de recettes voyageurs), soit près de 26% de pertes de recettes annuelles.

Ce ratio est peu ou prou le même pour toutes les autorités organisatrices de transport en France qui subissent un terrible effet ciseau, ayant été obligées de devoir maintenir un niveau d'offre le plus élevé possible avec des surcoûts liés aux mesures sanitaires, alors même que les recettes s'effondrent dramatiquement.

Malgré la qualité et la prudence de sa gestion financière, soulignée par un récent Rapport de la chambre Régionale des Comptes, Île-de-France Mobilités, qui est un établissement public administratif, ne peut emprunter une telle somme pour financer des dépenses de fonctionnement. Les collectivités qui la dirigent et la subventionnent à hauteur de 10%, ne disposent pas, quant à elles, de la possibilité légale de s'endetter pour financer des dépenses de fonctionnement.

Il serait totalement inconcevable et injuste, à nos yeux, de faire payer cette ardoise liée à la crise sanitaire du COVID-19 par les voyageurs, qui devraient en supporter le coût estimé entre 15 et 20 euros de hausse du Navigo mensuel ! Tout comme il aurait été injuste de ne pas rembourser le coût des abonnements des Franciliens qui ne pouvaient emprunter les transports en commun pendant le confinement, mesure prise par l'ensemble des autorités organisatrices en France. Ajoutons qu'une telle décision d'augmentation des tarifs, au-delà de son impact très fort sur le pouvoir d'achat des Franciliens, pèserait également sur les finances des entreprises, puisqu'elles devraient verser à leurs salariés 1,3 milliards d'euros de remboursement employeur, ce qui pèserait fortement sur leurs comptes, et donc sur l'emploi, dans la période de récession que nous traversons. Il n'est pas d'avantage concevable qu'Île-de-France Mobilités réduise l'offre de transports collectifs ou renonce à honorer ses commandes de matériels roulants indispensables à l'amélioration de la qualité des transports du quotidien, et qui sont si précieuses pour tout le secteur ferroviaire français.

Une cessation de paiement d'Île-de-France Mobilités, inéluctable sans nouvelle recette votée par l'Etat dès juillet, menacerait des centaines de milliers d'emplois en France que ce soit chez les opérateurs de transports, chez les constructeurs de matériel roulant et leurs sous-traitants, équipementiers, ainsi que dans les entreprises de travaux publics.

Monsieur le Président de la République, vous vous êtes engagé à ce que l'Etat supporte les conséquences si brutales de la crise sanitaire « quoi qu'il en coûte », vous avez insisté sur le caractère écologique de votre plan de relance, et sur la solidarité de l'Etat avec les plus fragiles, c'est pourquoi nous vous demandons instamment de ne pas laisser dans une situation de potentielle cessation de paiement les transports publics franciliens, transports populaires et écologiques, indispensables pour l'exercice du droit de chacun à la mobilité, la reprise de l'activité économique et la lutte contre la pollution. Nous vous demandons à ce titre la compensation intégrale des pertes de recettes fiscales et voyageurs d'Île-de-France

Mobilités liées à l'épidémie de Covid pour l'année 2020 et un mécanisme de compensation pour les années 2021 et 2022 en fonction de l'évolution de la situation économique et de la fréquentation de nos transports en commun ainsi qu'un plan de relance du secteur industriel des transports publics d'une ambition équivalente à ceux élaborés pour l'aéronautique et l'automobile.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

Plus personne ne demandant la parole, et après annoncé la prochaine séance conseil municipal qui se tiendra le jeudi 24 septembre, Monsieur le Maire lève la séance à 23h55